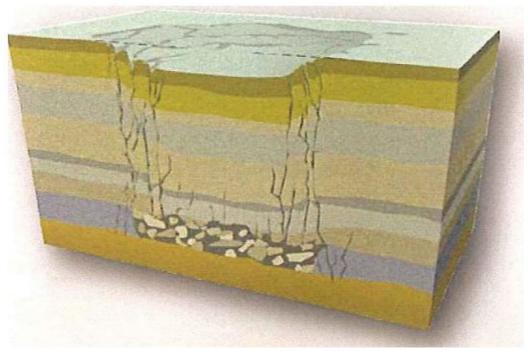




COMMISSION DE VALIDATION DES DONNEES

POUR L'INFORMATION SPATIALISEE



©GRAPHIES, 38240 MEYLAN

Standard de données COVADIS

Plan de prévention des risques miniers (PPRM)

version 1.0 – 16 septembre 2015



COVADIS

Commission de validation des données pour l'information spatialisée

Standard de données COVADIS

Thème

Plan de Prévention des Risques Miniers

Titre Standard de données COVADIS du thème Plan de Prévention des Risques

Miniers

Rapporteurs Aline Lombard (CEREMA, DTerEst)

Date 13/05/2015

Sujet Spécifications du standard de données Plan de Prévention des Risques Miniers

Description du standard

Ce présent document décrit le premier standard de données COVADIS dans le domaine **Risque**. Il comporte les spécifications des données géographiques représentées dans les plans de prévention des risques miniers. Ces spécifications visent à standardiser les données géographiques des PPRM utilisées sous forme numérique par les services du ministère en charge de l'écologie, du développement durable, d'autre part.

Il répond à la priorité de standardiser les données géoréférençant les zones réglementées des PPRM, tout en offrant la possibilité de traiter les cartes des zones d'aléas fournies par GEODERIS au moment de l'étude détaillée d'aléas et les enjeux qui ont été croisés au moment de l'analyse du risque.

Le standard PPRM ne traite pas de la connaissance des aléas matérialisée dans

diverses autres sources de données.

Version version 1.0 – 16 septembre 2015

Contributeurs Richard Mitanchey (secrétariat COVADIS, CEREMA DTecTV)

Jean-Jacques Richard (MEDDE, DGPR)

Romain Picard (GEODERIS)

Jean-Luc Monceyron (DREAL Midi-Pyrénées) Hélène Géraud (MACT / Cellule SIG, Aveyron)

Format Formats disponibles du fichier : OpenOffice Writer (.odt), Adobe PDF

Source

Droits MAAF, MEEM

Fichier COVADIS standard PPRM v1.0.odt, 70 pages

Statut du document Projet | Appel à commentaires | Proposé à la COVADIS | Validé par la COVADIS

Historique du document

Version	Date	Chapitre modifié	Changement apporté
1.0	16/09/2015	-	Rédaction initiale

Table des matières

A.	Presentat	tion du standard de données	<u>/</u>
	A.1 Identi	fication	<u>7</u>
	A.2 Géné	alogie	<u>9</u>
	A.2.1	Le contexte des risques miniers	<u>9</u>
		Les PPRM	
	A.2.3	Périmètre de travail	9
		Les types d'aléas miniers et l'élaboration des cartes d'aléas Déroulement de l'instruction	
В.		du standard de données	
		ription et exigences générales	. <u>13</u>
	B.1.1	Présentation du contenu des données	
		Gestion des identifiants Positionnement indirect ou par référence	
	B.1.3 R 1 4	Topologie	16
	B.1.5	Topologie	17
		le conceptuel de données	
		ogue d'objets	
	B.3.1	Classe d'objets <documentppr></documentppr>	. <u>20</u>
	B.3.2	Classe d'objets <perimetreppr></perimetreppr>	. 24
	B.3.3	Classe d'objets <zoneppr></zoneppr>	. 26
	B.3.4	Classe d'objets <cartealeappr></cartealeappr>	. 28
	B.3.5	Classe d'objets <zonealeappr></zonealeappr>	. <u>29</u>
	B.3.6 B.3.7	Classe de relation <intensite></intensite>	
		Classe d'objets < CrigineRisque>	
		Description des types énumérés	
		té des données	
	B.4.1	Critères de qualité des données	
		Saisie des données	<u>38</u>
	B.4.3	Administration, maintenance des données	. <u>39</u>
	B.5 Consi	dérations juridiquesdérations juridiques	<u>40</u>
C.	Structure	des données, métadonnées	<u>41</u>
	C.1 Struct	ture des données	<u>41</u>
		Choix d'implémentation	
	C.1.2	Livraison informatique	<u>42</u>
		Dictionnaire des tables pour Mapinfo (et QGis)	
		Représentation graphique	
	C.2 Métac	données standard COVADIS	. <u>54</u>
D.	Annexe		<u>67</u>
	D.1 Nome	enclature détaillée des enjeux	<u>67</u>
		ction juridique des données concernées par le standard	

Bibliographie

Risques miniers

MEDD, Le risque minier - Dossier d'information, décembre 2005, 28 p.

MEDD, Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPR), Cahier de recommandations sur le contenu des PPR, janvier 2006, 40 p.

INERIS, Contribution au développement d'outils d'aide à l'évaluation des aléas dans le cadre des PPRM Aléa « mouvements de terrain » pour les gisements pentés et filoniens, Rapport d'études DRS-05-55102/R01, juillet 2005, 70 p.

INERIS, L'élaboration des Plans de Prévention des Risques Miniers, Guide Méthodologique, Volet technique relatif à l'évaluation de l'aléa, Rapport d'étude DRS-06-51198/R01, mai 2006, 139 p.

Circulaire du 6 janvier 2012 relative à la prévention des risques miniers résiduels

Élaboration des plans de prévention des risques miniers : quide méthodologique, INERIS, 2011.

Glossaire

Aléa	Manifestation d'un phénomène naturel ou résultant de l'action de l'homme, d'occurrence et d'intensité données			
Association	Relation entre classes d'objets, qui décrit un ensemble de liens entre leurs instances.			
Attribut	Propriété structurelle d'une classe qui caractérise ses instances. Plus simplement, donnée déclarée au niveau d'une classe et valorisée par chacun des objets de cette classe.			
Classe d'objets	Description abstraite d'un ensemble d'objets qui partagent les mêmes propriétés (attributs et association), comportements (opérations et états) et sémantique.			
Enjeu	L'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène naturel ou résultant de l'activité humaine.			
Modèle conceptuel	Modèle qui définit de façon abstraite les concepts d'un univers de discours (c'est-à-dire un domaine d'application). Un modèle est une représentation simplifiée de certains aspects de la la réalité.			
Risque majeur	Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.			
	L'existence d'un risque majeur est liée: d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique; d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en termes de vulnérabilité.			
	Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.			
Série de données	Compilation identifiable de données.			
Spécification de contenu	Description détaillée d'un ensemble de données ou de séries de données qui permettra leur création, leur fourniture et leur utilisation par une autre partie.			
Standard de données	Spécifications organisationnelles, techniques et juridiques de données géographiques élaborées pour homogénéiser des données géographiques issues de diverses sources.			
Structure physique de données	Organisation des données dans un logiciel qui permet d'améliorer la recherche, la classification, ou le stockage de l'information.			
Type de données	Nature de l'information modélisée par un attribut de classe (date, texte, énumération, image, nombre)			
Valeur d'attribut	La valeur d'attribut correspond à une réalisation de l'attribut caractérisant une occurrence de la classe à laquelle appartient cet attribut.			

Acronymes et abréviations

BRGM Bureau de recherches géologiques et minières, établissement public de référence

dans les applications des sciences de la Terre pour gérer les ressources et les

risques du sol et du sous-sol

COVADIS Commission de validation des données pour l'information spatialisée

GASPAR Gestion assistée des procédures administratives relatives aux risques naturels et

technologiques

GEODERIS Groupement d'Intérêt Public associant l'INERIS et le BRGM, opérateur Après-Mine

désigné par l'état pour la réalisation de la totalité des études détaillées des aléas

miniers et des cartes correspondantes

IAL Information acquéreurs – locataires

INERIS Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques

MAAF Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

MEDDE Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

PPRI Plan de prévention des risques inondation

PPRIF Plan de prévention des risques incendie de forêt

PPRN Plan de prévention des risques naturels

PPRT Plan de prévention des risques technologiques

PPRM Plan de prévention des risques miniers RGF93 Réseau géodésique français 1993 SIG Système d'Information Géographique

Clés de lecture

Comment lire ce document ? Le contenu du présent standard de données géographiques est réparti dans trois parties indexées A, B et C.

La **partie A** consiste en une présentation générale du standard de données. Elle s'adresse d'abord à la COVADIS au moment de la délibération du projet de standard proposé. Sa lecture fournit un aperçu rapide du sujet traité, situe le contexte, récapitule les objectifs, la portée et l'historique du document. Mais il s'adresse également au lecteur curieux de savoir si le standard de données concerne ses données et dans quelles conditions l'utiliser. Autrement dit, cette partie peut répondre aux questions que se pose le lecteur :

- · Ai-je des données concernées par ce standard de données ?
- · Quels besoins ce standard de données permet-il de satisfaire ?
- Faut-il que je l'applique et dans quelle situation ?

La **partie B** s'attache à spécifier le contenu c'est à dire les informations que contiennent les données standardisées. Son contenu est de niveau conceptuel. L'intérêt de ce découpage est de rédiger une partie du document parfaitement indépendante des technologies, outils, formats et autres choix informatiques qui sont utilisés pour créer et manipuler les données géographiques. Elle sert à définir tous les concepts du domaine et leurs interactions au moyen de techniques d'analyse comme la modélisation. La description du contenu du standard est indépendante des évolutions technologiques. Seule une évolution des besoins identifiés en début de standardisation ou une évolution du domaine traité sont susceptibles d'apporter des modifications au modèle conceptuel de données.

La **partie C** est de niveau opérationnel et s'adresse à qui veut traduire les spécifications de contenu en un ensemble de fichiers utilisables par un outil géomatique. A l'inverse des spécifications de contenu qui sont de niveau conceptuel, la structure physique des données dépend fortement de l'outil choisi pour stocker les futures données standardisées. Les caractéristiques d'une structure physique de données dépendent de plusieurs paramètres :

- les spécificités des outils géomatiques utilisés et de leur format de stockage,
- les cas d'utilisation envisagés des données,
- les simplifications apportées au modèle conceptuel

A. Présentation du standard de données

A.1 Identification

Nom du standard	Standard de données COVADIS : Plan de Prévention des Risques Miniers(PPRM)
	Le standard de données COVADIS sur les plans de prévention des risques miniers comporte toutes les spécifications techniques et organisationnelles de stockage au format numérique des données géographiques représentées dans les plans de prévention des risques miniers (PPRM).
	Les plans de prévention des risques (PPR) ont été institués par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. L'outil PPR s'insère dans le cadre de la loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs. L'élaboration d'un PPR relève de la compétence de l'État. Elle est décidée par le Préfet.
	Qu'ils soient naturels, miniers, technologiques ou multirisques, les plans de prévention des risques présentent des similitudes. Ils contiennent trois catégories d'information :
Description du	 La cartographie réglementaire se traduit par une délimitation géographique du territoire concerné par le risque. Cette délimitation définit des zones dans lesquelles s'appliquent des règlements spécifiques. Ces règlements ont valeur de servitude et imposent des prescriptions variant en fonction du niveau d'aléa auquel la zone est exposée. Les zones sont représentées sur un plan de zonage qui couvre entièrement le périmètre d'étude.
contenu	 Les aléas à l'origine du risque figurent dans des documents d'aléas qui peuvent être insérés dans le rapport de présentation ou annexés au PPR. Ces documents servent à cartographier les différents niveaux d'intensité de chaque aléa pris en compte dans le plan de prévention des risques.
	 Les enjeux identifiés lors de l'élaboration du PPR peuvent également être annexés au document approuvé sous forme de cartes.
	Ces similitudes entre les différents types de PPR et la volonté d'atteindre un bon niveau de standardisation des données PPR avaient conduit la COVADIS à opter pour un standard de données unique, suffisamment générique pour traiter les différents types de plan de prévention des risques (plans de prévention des risques naturels PPRN, plans de prévention des risques technologiques PPRT, plans de prévention des risques miniers PPRM)
	Ce standard de données ne consiste pas en une modélisation complète d'un dossier de plan de prévention des risques miniers. Le périmètre de ce document est circonscrit aux données géographiques figurant dans les PPRM qu'elles soient de nature réglementaire ou non. Le standard PPRM n'a pas non plus pour objet de standardiser la connaissance des aléas.
	L'enjeu est de disposer d'une description pour un stockage homogène des données géographiques des PPRM.
Thème principal	Catégories principales des informations du standard au regard de la norme ISO19115 : - Environnement - Informations géoscientifiques - Planification
Lien avec un thème INSPIRE	Les zones d'aléas et zones réglementées des plans de prévention des risques naturels, technologiques ou miniers sont des données concernées par le thème 11 Zones de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration de l'annexe III de la directive INSPIRE.
Zone géographique d'application	France entière

	Les plans de prévention des risques naturels, technologiques, ou miniers constituent un des outils de la politique de prévention des risques menée par l'État. Le PPR est un document réglementaire de prévention permettant de prendre en compte les risques dans l'aménagement. Le PPR définit sur un territoire concerné par des aléas les conditions de construction, d'occupation et d'utilisation des sols, les mesures de protection et de sauvegarde et les mesures relatives à l'aménagement, l'utilisation et à l'exploitation des biens existants. Il définit des règles en matière d'urbanisme et de construction et doit être annexé aux PLU et PLUI approuvés. Un PPR contient des données géographiques sur un territoire donné qui peuvent être utiles à la gestion de crise, la gestion foncière ou immobilière et l'urbanisme. Cependant, un PPR n'est pas un document opérationnel de gestion de crise.			
	Le standard de données Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) doit servir aux échanges de données entre les acteurs de ces différents domaines.			
Objectify de-	La standard de données doit améliorer la disponibilité des données géographiques produites dans le cadre de la procédure PPRM. Quelques cas d'utilisation simples ont été identifiés :			
Objectif des données standardisées	 définir un scénario d'échange des données de PPRM utilisant des règles de structuration partagées; 			
Standardisees	 homogénéiser les pratiques des services et améliorer les échanges de données entre les acteurs de leurs différents domaines d'application; 			
	 proposer des spécifications techniques pour structurer les données géographiques produites au moment de l'élaboration du PPRM; 			
	 faciliter la cartographie des plans de prévention des risques majeurs prescrits ou approuvés sur un territoire donné; 			
	 diffuser vers le public des cartes représentant les zones réglementaires des PPRM et les zones soumises à l'aléa de façon homogène; 			
	 conserver la trace des aléas et des enjeux qui ont été utilisés pour élaborer le plan de zonage et le règlement du PPRM. Ces données sont intéressantes, notamment en cas de révision du PPRM. 			
	S'il faut disposer de ces données dans l'infrastructure de données des ministères, un autre enjeu de ce standard est de faciliter la remontée des données PPR vers les applications de porter-à-connaissance sur les risques et de suivi de la politique de prévention des risques.			
Type de représentation spatiale	Les données géographiques concernées sont de nature vectorielle (objets polygones principalement).			
	Les données traitées dans ce standard ont une résolution assez variable suivant leur nature. Le plan des zones réglementées est d'une résolution de 2000 s'il est référencé sur un le plan cadastral et 25000 s'il est reporté sur un fond cartographique au 1 : 25 000.			
Résolution, niveau	Les aléas miniers sont généralement d'une résolution variant entre 5 000 et 10 000.			
de référence	Les procédures PPRM sont élaborées le plus souvent par les directions départementales en charge des politiques du MEDDE puis approuvées par le préfet de département. Le niveau départemental représente le niveau de référence pour les données PPRM. Cela signifie que les directions départementales interministérielles sont les fournisseurs de référence de ces données. (Ce sont elles qui disposent des données les plus à jour.)			
	· · · · ·			

A.2 Généalogie

A.2.1 Le contexte des risques miniers

A L'issue de l'exploitation minière et des travaux de mise en sécurité réalisés par les exploitants miniers, des risques dits « résiduels » peuvent subsister. L'exploitation minière ayant engendré la création de vides souterrains, des modifications hydrogéologiques, le dépôt de matériaux dit « stériles » (ne contenant pas ou très peu de minerai) ou de résidus de traitement du minerais en surface à proximité des exploitations (terrils, bassins de boues de lavage, dépôts divers, ...), ces modifications de l'environnement souterrain et de surface peuvent être à l'origine de différents types de désordres : mouvements de terrains (affaissements, effondrement, glissements, ...), modifications du débit des cours d'eau, apparition de zones détrempées, émanation de gaz de mines, échauffement de terril, etc.

La prévention de ces risques miniers résiduels relève de la responsabilité de l'État et des collectivités territoriales suivant la répartition des missions de prévention définie dans la politique de prévention des risques. Pour mémoire, depuis 1999, l'État est garant des dommages d'origine minière en cas de disparition et / ou défaillance de l'exploitant minier.

Du point de vue réglementaire, la prévention des risques miniers résiduels, relève du code minier et du code de l'environnement. Comme les risques naturels ou technologiques, les risques miniers doivent faire l'objet d'un porter à connaissance au titre du code de l'urbanisme dans le cadre de la révision et de l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme, d'un porter à connaissance au titre du droit à l'information des citoyens sur les risques majeurs (article L125-2 du code de l'environnement), et d'une information spécifique lors des mutations immobilières (article L154-2 du code minier). Ces risques peuvent faire l'objet de plans de prévention des risques.

A.2.2 Les PPRM

Les plans de prévention des risques miniers sont élaborés en application de l'article L.174-5 du code minier :

« L'État élabore et met en œuvre des plans de prévention des risques miniers, dans les conditions prévues par les articles L562-1 à L562-7 du code de l'environnement pour les plans de préventions des risques naturels prévisibles. Toutefois, les dispositions de l'article L 561-3 du même code ne leur sont pas applicables. »

Ces Plans de prévention des risques miniers (PPRM) sont donc élaborés suivant la même procédure et dans les mêmes conditions que les PPRN à l'exception des dispositions concernant l'utilisation du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs dit Fond Barnier.

Il n'y a donc pas de différence sur la procédure, sur les principes d'élaboration et en terme de documents constituant le PPR entre les PPRM et les PPRN.

Certains phénomènes sont identiques à ceux rencontrés dans le cadre de PPRN mais compte tenu de l'origine minière des phénomènes ils seront traités dans un PPRM.

Par exemple, un risque d'effondrement en surface lié à la présence de galeries souterraines liées à l'exploitation d'une carrière, relèvera d'un PPRN mais le même type de phénomène lié à la présence d'un exploitation minière relèvera d'un PPRM car lié à l'exploitation d'une substance minière telle que définie dans le code minier.

En terme de standardisation des données, compte tenu de la procédure et des principes d'élaboration identiques entre PPRN et PPRM, le standard spécifique aux PPR miniers doit pouvoir se superposer au standard des PPR naturels.

En outre, pour l'élaboration de la cartographie du zonage réglementaire et du règlement des PPRM miniers, le guide méthodologique élaboration des PPRM (en cours de finalisation), précise qu'il y a lieu d'utiliser « le cahier de recommandations sur le contenu des PPRN » publié par le MEDD en 2006. Les principes de représentation cartographique du zonage réglementaire et de contenu du règlement sont donc identiques.

- Définition de zones homogènes en terme de contenu de règlement
- Zones où la règle générale est l'interdiction des nouveaux projets : par convention représentées en rouge
- Zones où les projets nouveaux sont acceptés avec prescriptions : par convention représentées en bleu
- Annotation alphanumérique des zones qui renvoie au règlement de chaque zone (un chapitre par zone)

A.2.3 Périmètre de travail

Le standard de données sur les plans de prévention des risques miniers ne s'intéresse qu'aux données géographiques contenues dans les plans de prévention des risques prescrits ou approuvés. Ce standard ne

traite que des risques, c'est à dire tous les risques référencés dans la nomenclature GASPAR (Gestion assistée des procédures administratives relatives aux risques naturels et technologiques).

Les problématiques de la prévention des risques sanitaires et épidémiologiques et des nuisances ne sont pas abordées dans ce document.

Ce standard de données Plan de Prévention des Risques Miniers comporte une modélisation et une structuration des données pour les informations suivantes :

Plan de prévention des	Zones réglementées du PPRM
risques miniers (PPRM)	Périmètre d'étude du PPRM
	Enjeux physiques et socio-économiques identifiés lors de l'élaboration du PPRM *
	Entités géographiques à l'origine du risque minier

(*) Les données sur les enjeux représentent une photographie (figée et non exhaustive) des biens et des personnes exposés aux aléas au moment de l'élaboration du plan de prévention des risques. Ces données ne sont pas mises à jour après l'approbation du PPRM. En pratique elles ne sont plus utilisées : les enjeux sont recalculés en tant que de besoin avec des sources de données à jour.

Les prescriptions de ce standard ne s'appliquent qu'aux données géographiques numériques des PPRM. Le présent standard n'a pas pour objectif de dématérialiser les dossiers PPRM.

Cas particulier des données d'aléas miniers :

Le standard PPRN inclue également la cartographie des aléas, afin de permettre la transmission de données de format homogène par les différents bureaux d'études élaborant les aléas aux services déconcentrés de l'État en charge de l'élaboration des PPR.

Dans le cas des PPR miniers, cette standardisation des données sur les aléas n'est pas nécessaire. En effet, les cartes d'aléas sont toutes élaborées par le Groupement d'Intérêt Public Géodéris, opérateur Après-Mine désigné par l'état pour la réalisation de la totalité des études détaillées des aléas miniers et des cartes correspondantes. Les cartes d'aléas miniers sont donc toutes réalisées suivant la même méthode, avec la même représentation cartographique et la même organisation des données SIG et avec des logiciels SIG identique à ceux utilisés par les services déconcentrés (Mapinfo, QGIS).

Les données SIG de Géodéris concernant les aléas incluent également des données sur les caractéristiques de l'exploitation minière reliées à chaque zone d'aléa qui permettent un travail de recherche et d'analyse croisée notamment pour extraire des zones d'aléas de caractéristiques identiques lors d'études de retour d'expérience suite à la survenue de désordres en surface par exemple.

Il convient donc de ne pas modifier l'organisation de ces données, recueillies et mises en forme depuis plus de 10 ans afin de permettre une continuité du travail de Géodéris et la réalisation de ces retours d'expérience.

En conséquence, compte tenu de l'homogénéité des données SIG, des cartographies d'aléas et du contenu des bases de données associées mises en place par un organisme unique Géodéris, il convient de ne PAS intégrer les données et cartes des aléas miniers dans le standard.

A.2.4 Les types d'aléas miniers et l'élaboration des cartes d'aléas

Les principaux aléas miniers sont :

- les mouvements de terrains liés aux ouvrages souterrains ou aux ouvrages de surface :
 - effondrement localisé
 - effondrement brutal
 - affaissement
 - tassement
 - glissement
 - éboulement / chutes de blocs
- l'échauffement / la combustion de terril
- · l'émission de gaz de mine
- la pollution des sols et des eaux
- l'inondation

Certains phénomènes de mouvements de terrain sont identiques à ceux rencontrés dans le cadre de PPRN mais compte tenu de l'origine minière des phénomènes ils seront traités dans un PPRM.

Par exemple, un risque d'effondrement en surface lié à la présence de galeries souterraines liées à l'exploitation d'une carrière, relèvera d'un PPRN mais le même type de phénomène lié à la présence d'un exploitation minière relèvera d'un PPRM car lié à l'exploitation d'une substance minière telle que définie dans le code minier.

Dans la mesure du possible, pour les aléas inondation d'origine minière se traduisant par une modification du débit des cours d'eau, ces aléas seront intégrés dans un PPR naturel inondation et ne feront pas l'objet d'un PPRM

L'étude détaillée des aléas est réalisée en deux étapes :

- 1. la phase informative
- 2. la caractérisation des aléas

L'objectif de la phase informative est de rechercher, trier, ordonnancer et synthétiser l'ensemble des informations utiles à la démarche d'identification et de hiérarchisation des aléas. Il s'agit notamment de synthétiser les données relatives aux désordres connus, aux ouvrages débouchant au jour, aux ouvrages de dépôts et travaux souterrains.

Ces données concernent notamment :

- la période et les méthodes d'exploitation,
- la géométrie de l'exploitation (nombre de couches exploitées, profondeur, dimensions des galeries, puits,...),
- les caractéristiques géologiques du gisement (nature géologique des couches exploitées, nature géologique des matériaux situés entre l'exploitation et la surface).
- les dimensions et caractéristiques des ouvrages débouchant au jour (dimension des puits, nature du cuvelage ou du traitement en fin d'exploitation, ...),
- la nature et les dimensions des désordres qui se sont produits par le passé et qui sont mentionnés dans les documents d'archives et/ ou témoignages oraux.

Ces données sont analysées et critiquées. En effet, la quantité et la qualité des données est très variable d'un site minier à l'autre : très peu d'information ou de plans de travaux pour les exploitations anciennes ou, a contrario, de nombreux plans pas toujours concordants pour les exploitations récentes, incertitudes dans les levés de plans, fiabilité des témoignages oraux, etc.

Sur la base de cette phase informative et des renseignement recueillis, les aléas sont hiérarchisés (quels phénomènes peuvent se produire, quels phénomènes peuvent être écartés) et caractérisés. L'aléa correspond à la probabilité qu'un phénomène donné se produise, au cours d'une période de référence, en atteignant une intensité qualifiable ou quantifiable. La caractérisation d'un aléa repose donc sur le croisement de l'intensité prévisible du phénomène avec sa probabilité d'occurrence (prédisposition).

L'intensité du phénomène caractérise l'ampleur des désordres attendus en surface en cas de déclenchement d'un événement redouté. Par exemple, pour un affaissement, l'intensité est exprimée en terme de pente maximale d'affaissement exprimée en % et / ou d'amplitude maximale en mètres.

La prédisposition d'un site à l'apparition de désordres ou nuisances est évaluée en fonction de paramètres caractérisant l'environnement du secteur considéré et la technique d'exploitation utilisée, autant de facteurs exprimant la « sensibilité » d'un site.

A l'issue de ces études, les résultats sont transcrits sous la forme d'une carte informative synthétisant les données recueillies au cours de la phase informative, d'une ou plusieurs cartes d'aléas généralement au 1/5000 et un rapport de synthèse reprenant les données, leur interprétation, et les justifications des niveaux d'aléas.

La carte informative et les cartes d'aléas ne sont pas des documents réglementaires du PPR.

La carte informative est un document de synthèse des différentes données existantes sur une zone étudiée. Cette carte peut utilement être jointe à la note de présentation du PPR car elle contient des informations qui permettent d'expliquer la construction de la carte des aléas et la qualification des aléas.

Ce document, s'il est souvent utilisé dans les démarches d'association et de concertation lors des premières phases de l'élaboration d'un PRM ou lors d'un porter à connaissance, est exclu du périmètre de standardisation (pour les mêmes raisons que les carte d'aléas, Cf. ci-dessus)

Suivant les types d'aléas rencontrés (fonction des caractéristiques du site minier), il est produit une ou plusieurs cartes d'aléas :

- · carte des aléas mouvements de terrain liés aux ouvrages souterrains
- carte des aléas mouvements de terrain liés aux ouvrages de surface
- carte de l'aléa émission de gaz de mine
- · carte de l'aléa échauffement de terril

C'est en général dans les bassins houillers que sont réalisées plusieurs cartes d'aléas car c'est ce type de site qui comporte de nombreux ouvrages de dépôt en surface (et les aléas associés) ainsi que potentiellement un risque d'émission de gaz de mines.

Dans ce cas une carte de synthèse des aléas est à réaliser avant élaboration du zonage règlementaire suivant une démarche mutlialéas similaire à celle utilisée dans les PPRT.

Comme indiqué précédemment, compte tenu des logicels Sig utilisés, des données associées et d'un prestataire unique pour la réalsiation des cartes d'aléas, les cartes d'aléas miniers ne font pas partie du périmètre de standardisation.

A.2.5 Déroulement de l'instruction

Cette instruction présente la particularité de prolonger celle ayant été menée dans la version 1.0 du géostandard PPRN-PPRT par deux rapporteurs : Jacques Salager (CERTU) ayant été désigné comme rapporteur sur les risques technologiques et Yves Ruperd (CETE Sud-Ouest) comme rapporteur sur les risques naturels. Elle a ensuite été menée dans sa version PPRM par Aline Lombard (CEREMA DterEst) comme rapporteure sur les risques miniers. Une étude comparative des différents types de plans de prévention des risques a mis en évidence une importante similarité dans la structure des documents. Ainsi l'élaboration du standard de données Plan de Prévention des Risques Miniers complète dans le contexte minier le standard générique des Plans de Prévention des Risques Naturels et Technologiques.

Pour mémoire, la conception du standard de données PPRN-PPRT s'est déroulée du premier semestre 2010 au 28 mars 2012 sous la coordination de la DGPR.

La conception de ce standard de données s'est poursuivie en 2014 également sous la coordination de la DGPR, selon le calendrier suivant :

- 14 février 2014 : réunion DGPR-CEREMA DTecTV pour le cadrage de la standardisation des PPR Miniers
- Septembre 2014 : actualisation du modèle conceptuel PPRM
- Novembre 2014 : rédaction d'un projet de standard PPRM en appliquant le modèle de standard COVADIS
- Mars 2015 : présentation d'un projet de standard PPRM au comité de la COVADIS

Bien que traitant de données réglementaires, l'instruction s'est préoccupée des besoins des services départementaux et régionaux en tenant compte :

- des éléments de spécifications des données de risques produites par les services de l'État en Rhône-Alpes dans le cadre du partenariat PRODIGE;
- des différents dictionnaires de données PPR glanés auprès des directions départementales;
- des tests opérationnels menés par la DREAL Midi-Pyrénées en parallèle de la phase de consultation.

B. Contenu du standard de données

B.1 Description et exigences générales

B.1.1 Présentation du contenu des données

Le standard PPR propose une description de l'information géographique contenue dans un plan de prévention des risques qu'il s'agisse de risques naturels, technologiques ou miniers. Le modèle conceptuel ci-après contient en effet des classes d'objets qui sont définies de façon générique pour s'appliquer aussi bien aux PPRN, aux PPRT qu'aux PPRM. La description commence par représenter chaque PPR comme étant un document prescrit puis approuvé par le préfet de département. Un document PPR se compose toujours d'une notice de présentation, d'un règlement et d'un plan de zonage représentant toutes les zones réglementées. Ces éléments constituent la partie réglementaire du PPR.

Le dossier PPR peut être complété de documents de nature informative – non réglementaire – qui participent à la bonne compréhension du risque et, donc, du règlement du PPR. Ces documents produits lors de l'élaboration du PPR représentent généralement, d'une part, les zones soumises à l'aléa et, d'autre part, les enjeux présents dans ces zones. Le croisement de ces informations détermine le niveau de risque auquel est exposé chaque point du périmètre étudié.

Le modèle conceptuel de données d'un PPR ci-après (cf. B.2) représente les différentes entités géographiques utilisées ou produites au moment de l'élaboration du PPR. Le document PPR est la classe d'objets centrale du modèle : cet objet relie toutes les entités géographiques qui le composent.

Nom de la classe	Thème / sous-thème	Spatiale ?
DocumentPPR (documents PPRN ou PPRT décrits par leurs principales caractéristiques)	Risque	non
PerimetrePPR (divers périmètres en relation avec le risque pris en compte dans le PPR)	Risque	oui
ZonePPR (zones réglementées figurant sur le plan de zonage du PPR)	Risque, zonage de risque naturel, zonage de risque technologique, ou zonage de risque minier	oui
CarteAleaPPR (cartes d'aléa figurant dans le dossier PPR, représentant les aléas tels qu'ils ont servi à déterminer le risque)	Risque, zonage de risque naturel, zonage de risque technologique, ou zonage de risque minier	non
ZoneAleaPPR (zones figurant sur la carte d'aléa représentant le niveau ou l'intensité prévisible de l'aléa)	Risque, zonage de risque naturel, zonage de risque technologique, ou zonage de risque minier	oui
EnjeuPPR (enjeux identifiés au moment de l'analyse du risque)	Risque, zonage de risque naturel, zonage de risque technologique, ou zonage de risque minier	oui
OrigineRisque (entités géographiques à l'origine de l'aléa)	Risque, zonage de risque naturel, zonage de risque technologique, ou zonage de risque minier	oui mais facultative

Liste des classes d'objets figurant dans le modèle conceptuel de données

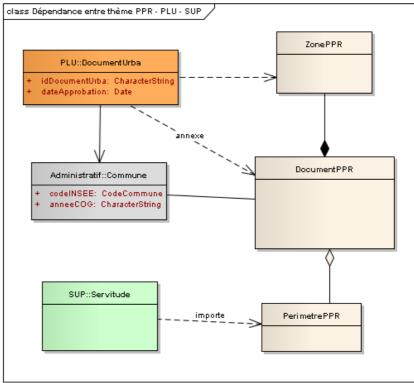
Ce géostandard PPR ne s'applique qu'aux documents PPR en se concentrant en priorité sur les données géographiques réglementaires. Les classes et définitions relatives aux aléas proposées dans ce standard ne servent qu'aux aléas étudiés et représentés dans le document PPR. Le géostandard n'impose pas de saisir les aléas du dossier PPR même si cela est recommandé pour la bonne compréhension du règlement PPR.

Le standard n'a pas vocation à standardiser les données d'aléas figurant dans d'autres sources de données comme, par exemple les atlas des zones inondables, les atlas miniers, le référentiel des zones sismiques, qui auraient pu être utilisées au moment de l'élaboration du PPR et annexées au dossier pour information... Ces sources doivent faire l'objet d'un ou de plusieurs standards consacrés à la connaissance des

aléas, comme par exemple ceux issus des études détaillées d'aléas de GEODEF	RIS.

Le thème des plans de prévention des risques est lié à celui des documents d'urbanisme – le PLU doit annexer le PPR dès qu'il est approuvé. Le cas échéant, le processus d'élaboration d'un nouveau PLU (en orange ci-contre) tire bénéfice à réutiliser les données PPR standardisées par la COVADIS.

Un lien étroit existe avec le thème des servitudes d'utilité publique dans la mesure où le périmètre des zones réglementées d'un PPR vaut servitude d'utilité publique. De la même manière, la création des données SUP (en vert cicontre) au format standardisé par le CNIG a intérêt à réutiliser les données PPR standardisées par la COVADIS – afin d'éviter une double saisie. Le format SUP est décrit dans le standard CNIG Servitudes d'utilité publique consultable en ligne :



http://cniq.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/01/20140106 STANDARD SUP V2013.pdf

Les données PPR dépendent également indirectement des thèmes contenant les objets qui sont à l'origine des risques traités comme par exemple :

- · I'hydrographie (cours d'eau, bassin versant, barrage),
- · le relief,
- la géologie du sous-sol,
- les installations classées pour la protection de l'environnement ICPE,
- etc.

Ces dépendances sont traduites dans le modèle conceptuel par une classe particulière <OrigineRisque> - cf <u>B.1.3</u>.

B.1.2 Gestion des identifiants

Les documents PPR font l'objet d'un suivi et d'une identification dans l'application de gestion assistée des procédures administratives relatives aux risques naturels et technologiques (GASPAR). Le présent géostandard COVADIS reprend le code de la procédure utilisée GASPAR pour identifier les documents PPR. L'identifiant GASPAR du standard COVADIS (idGASPAR dans le modèle B.2) correspond à une chaine de caractère concaténant les informations suivantes :

- numéro de département ;
- nom du service instructeur :
- année de prescription ;
- numéro incrémental remis à zéro à chaque début d'année ;

suivant le format : [ddd][PREF|DDT|DDTM|DREAL][AAAA][nnnn].

Exemples: 16PREF20060014, 38DDT20060010

L'utilité d'un identifiant pour les différentes zones du plan de zonage. Si aucun des besoins recensés ne justifie un identifiant pour ces objets, les spécifications du thème des zones à risque naturel de l'annexe III de la directive INSPIRE devraient imposer un identifiant unique pour chaque objet spatial.

Un mode d'identification des zones réglementées (idZonePPR dans le modèle B.2)est donc créé de manière à anticiper les prochaines échéances européennes.

Le standard PPR recommande le formatage de ces identifiants sur le principe suivant :

[préfixe thématique][numéro incrémenté]

Où:

- le **préfixe thématique** à distinguer le thème ou la classe des objets (par exemple, les services de l'Etat en Rhône-Alpes utilisent les valeurs RTEC ou RNAT pour distinguer la catégorie de risques auquel se rapporte l'objet. Les services de l'Etat en région Midi-Pyrénées proposent [A|R] suivi de [P|L|S] pour caractériser la classe de l'objet identifié).
- Le numéro automatique est incrémenté et codé de manière à assurer l'unicité de l'identifiant sur un même PPR: 000001, 000002... La taille de l'identifiant doit être suffisante pour éventuellement utiliser le code INSEE de la commune sur les premiers caractères.

Exemple sans utiliser le code INSEE : [préfixe]000000027 (27ième instance créée)

Exemple en utilisant le code INSEE: [préfixe]6954600001 (1ere instance créée sur la commune 69546)

Règles d'unicité:

- ∠ L'identifiant GASPAR (idGASPAR) permet d'identifier un document PPR de manière unique au plan national.
- L'identifiant de zone PPR (idZonePPR) permet d'identifier une zone réglementée de manière unique au sein d'un même PPR.
- L'utilisation conjointe de l'identifiant GASPAR et de l'identifiant de zone PPR (idZonePPR) permet d'identifier une zone réglementée de manière unique au plan national.
- ∠ L'utilisation conjointe de l'identifiant GASPAR et de l'identifiant de zone d'aléa (idZoneAlea) permet d'identifier une zone d'aléa de manière unique au plan national.

B.1.3 Positionnement indirect ou par référence

La classe <OrigineRisque> joue un rôle particulier dans le modèle conceptuel de données B.2. Cette classe sert à établir une relation entre le document PPR et l'entité géographique à l'origine du risque (par exemple un puits de mine). Cette classe de relation a été préférée à une classe d'objets géographiques – que l'on aurait pu nommer *GenerateurRisque* – dans la mesure où elle évite des redondances d'information et de géométrie en préférant utiliser la référence externe de l'objet fournie par le système d'informations, le jeu de données ou le référentiel géographique source. Vu que les objets géographiques à l'origine d'un risque appartiennent à des thèmes et des sources de données variés, le géostandard PPR recommande de se servir de l'identifiant de cet objet comme référence externe. Un attribut complémentaire permet de renseigner l'espace de nommage (s'il existe) dans lequel cet identifiant est défini et unique. L'espace de nommage évite toute ambiguïté entre différents systèmes d'informations pouvant manipuler les mêmes données ou les mêmes identifiants.

Néanmoins, certains PPR peuvent contenir la localisation de l'origine du risque. La classe <OrigineRisque> dispose d'un champ géométrie optionnel qui peut servir, le cas échéant, à stocker cette géométrie si elle n'existe pas déjà dans une source de données externe¹.

B.1.4 Topologie

La principale règle de topologie s'applique aux zones réglementées des plans de prévention des risques, modélisées en B.2 par la classe d'objets <ZonePPR>. Chaque zone réglementée est soumise à un règlement spécifique s'appliquant sur une subdivision du périmètre réglementé du PPR représentée sur le plan de zonage. (Ces zones réglementées ne couvrent pas toujours l'intégralité de la zone d'étude initiale du PPR.)

Étant donné que les objets de la classe <ZonePPR> sont des données de nature réglementaire, leur modélisation géométrique et leur saisie doivent respecter les règles topologiques suivantes :

- Le zonage réglementaire du PPR est représenté par autant d'objets surfaciques que de zones réglementées. Les zones du jeu de données sont obligatoirement saisies de manière exhaustive.
- Deux zones de PPR contiguës doivent être représentées dans le jeu de données par deux objets surfaciques ayant une limite partagée. Ce partage de limite ne tolère aucune lacune, aucun recouvrement. Autrement dit, la zone réglementée du PPR est modélisée par des objets surfaciques respectant la topologie d'un graphe planaire.
- Certains PPR multirisques peuvent parfois contenir des zonages réglementaires disjoints, chacun traitant d'un aléa particulier. Dans ce cas de figure, la classe d'objets <ZonePPR> peut contenir des zones réglementées qui se superposent.

Un PPR étant par construction élaboré sur une zone d'étude prescrite par arrêté préfectoral, la règle topologique suivante s'applique :

• Une zone réglementée (classe <ZonePPR>) est toujours topologiquement incluse dans le périmètre d'exposition aux risques équivalant au périmètre réglementé du PPR.

¹ Typiquement les données Géodéris fournies lors de l'Etude Détaillée des Aléas (EDA)

Systèmes de référence B.1.5

Tous les standards de données COVADIS doivent utiliser les mêmes systèmes de référence pour le géoréférencement, les dates et les éventuelles unités de mesure utilisées.

Système de référence spatial	Les systèmes de référence géographique préconisés sont rendus obligatoires par le décret 2000 – 1276 du du 26 décembre 2000 modifié portant application de l'article 89 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire relatif aux conditions d'exécution et de publication des levés de plans entrepris par les services publics. Sur le territoire métropolitain c'est le système français légal RGF93 associé au système altimétrique IGN69 qui s'applique. Les projections associées pour les DOM sont listées ci-dessous.						
		Système géodésique	Ellipsoïde associé	Projection	Système altimétrique	Unité	
	France métropolitaine	RGF93	IAG GRS 1980	Lambert 93	IGN 1969 (corse: IGN1978)	mètre	
	Guadeloupe	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	IGN 1988	mètre	
	Martinique	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	IGN 1987	mètre	
	Guyane	RGFG95	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 22	NGG 1977	mètre	
	Réunion	RGR92	IAG GRS 1980	UTM Sud fuseau 40	IGN 1989	mètre	
	Mayotte	RGM04 (compatible WGS84)	IAG GRS 1980	UTM Sud fuseau 38	SHOM 1953	mètre	

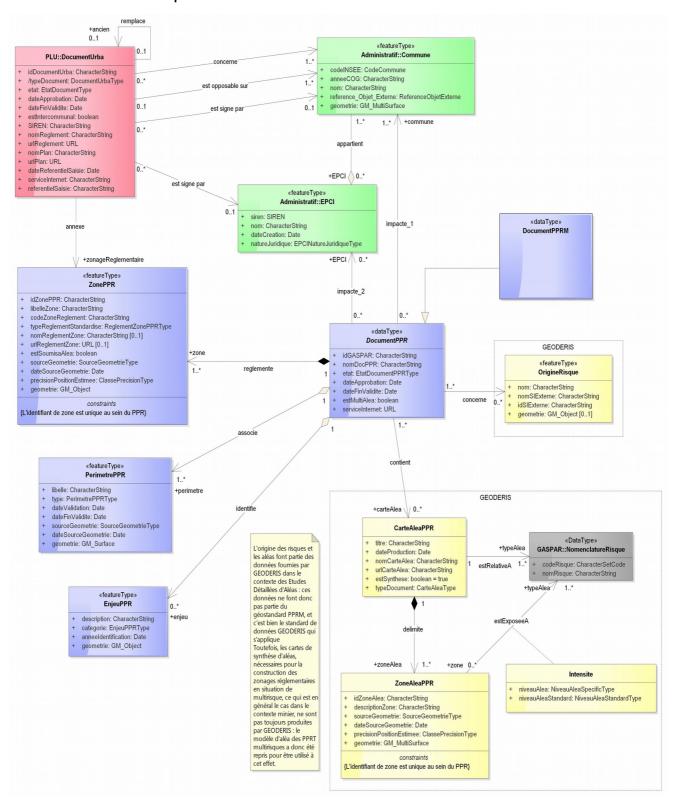
Ainsi, chaque objet spatial est localisé dans le système de référence réglementaire RGF93 en utilisant la projection associée correspondant au territoire couvert.

Système de référence temporel Unité de mesure

Le système de référence temporel est le calendrier grégorien. Les valeurs de temps sont référencées par rapport au temps local exprimé dans le système de temps universel UTC.

Cf. système international de mesure

B.2 Modèle conceptuel de données



«enumeration» EtatDocumentPPRType

Prescrit = 01 Approuvé = 02 Abrogé = 03

Appliqué par anticipation = 04

«enumeration» ReglementZonePPRType

Precriptions hors zone d'aléa = 01 Prescriptions = 02 Interdiction = 03 Interdiction stricte = 04

Délaissement possible = 05

Expropriation possible = 06

«CodeList» PerimetrePPRType

- Périmètre prescrit = 01
- Périmètre d'exposition aux risques = 02
- Périmètre d'étude = 03

«enumeration» EnjeuPPRType

Attributes

- + Espace urbanisé = 01 + Etablissement recevant du public = 02
- + Espace economique = 03
- + Espace ouvert recevant du public = 04
- Infrastructure de transport = 05
- + Ouvrage ou équipement d'intérêt général = 06
- + Enjeu environnemental ou patrimonial = 07
- + Enjeu d'une autre nature = 99

«CodeList» SourceGeometrieType

- + SCAN 25
- + Carte IGN au 1:25 000
- + Carte IGN au 1:25 000 agrandi au 1:10 000
- + BD Ortho
- + Plan cadastral informatisé assemblé au 1:5 000
- + BD Parcellaire
- + BD Topo + Autre :

«CodeList» ClassePrecisionType

- + Métrique = M
- Décamétrique = DC
- Hectométrique = HM Kilométrique = KM Non estimée = NE

«enumeration» NiveauAleaStandardType

Fort = 04 Moyen = 02 Faible = 01

«CodeList» NiveauAleaSpecificType

- Fort = F
- Moyen = M Faible = Fai

COVADIS

B.3 Catalogue d'objets

B.3.1 Classe d'objets < Document PPR >

Nom de la classe : <documentppr></documentppr>					
Se décline en <documentpprm></documentpprm>					
Synonymes	Document ou dossier de plan de prévention des risques				
Définition	En évitant d'augmenter les enjeux dans les zones à risque et en diminuant la vulnérabilité des zones déjà urbanisées, la maîtrise de l'aménagement du territoire permet de réduire les dommages lors des catastrophes naturelles ou accidents industriels. Les plans de prévention des risques constituent l'instrument essentiel de l'État en matière de prévention des risques. Leur objectif est la maîtrise de l'urbanisation dans les zones exposées à un risque. Les PPR sont approuvés par les préfets et généralement réalisés par les directions départementales des territoires (DDT) avec l'appui des directions régionales de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL). Ces plans règlementent l'occupation du sol ou son usage par des interdictions de construire ou des prescriptions sur les bâtiments existants ou futurs (dispositions constructives, travaux de réduction de la vulnérabilité, restrictions d'usage ou de pratiques agricoles). Réglementairement le dossier de PPR contient une note de présentation, un plan de zonage réglementaire et un règlement. Peuvent être joints d'autre documents utiles à la compréhension de la démarche (aléas, enjeux) Après approbation, les PPR valent servitude d'utilité publique et sont annexés au plan local d'urbanisme (PLU), qui doit s'y conformer. Dès lors, l'aménagement sur une commune ne pourra se faire qu'en prenant en compte ces documents. Cela signifie qu'aucune construction ne pourra être autorisée dans les zones présentant les aléas les plus forts, ou uniquement sous certaines contraintes fortes. Les plans de prévention des risques sont les résultats de procédure d'analyse des risques conduisant à la définition de règles à respecter sur un territoire dans l'objectif de limiter les conséquences des catastrophes naturelles, d'accidents industriels ou de phénomènes d'origine minière.				
	Les documents définis par cette classe d'objets sont de trois types : le plan de prévention des risques naturels (prévisibles), le plan de prévention des risques technologiques ou le plan de prévention des risques miniers				
Regroupement	plans de prévention des risques miniers				
Critères de sélection	Sont inclus les documents prescrits (en cours d'élaboration), approuvés et les documents abrogés après avoir été opposables.				
Primitive graphique	Classe d'objets non géographique				
Modélisation géométrique	Sans objet				
Nom des attributs	8 attributs : • idGASPAR • nomDocPPR • etat • dateApprobation • dateFinValidite • estMultiAlea • serviceInternet • procedure				
La classe <documentppr> participe à 8 associations :</documentppr>					
Contraintes	La date de prescription est obligatoire. Elle marque le lancement de l'élaboration du PPR.				

Nom de la classe : <documentpprm></documentpprm>				
Sous-classe de : <documentppr></documentppr>				
Synonymes	Plan de prévention des risques miniers			
Définition	Un Plan de prévention des risques est le résultat d'une procédure d'analyse des risques et de définition de règles à respecter sur un territoire donné dans l'objectif de limiter les conséquences humaines et économiques des catastrophes naturelles. Le plan de prévention des risques miniers (PPRM) est le document réglementaire élaboré par l'État de prise en compte des risques miniers. Il a été institué par la loi n°99-245 du 30 mars 1999 relative à la responsabilité en matière de dommages consécutifs à l'exploitation minière			
Dennition	et à la prévention des risques miniers après la fin de l'exploitation, codifiée dans le nouveau code minier (article L174-5). Ils sont élaborés dans les conditions prévues par les articles L 562-1 à L562-7 du code de l'environnement.			
	Dans son arrêté de prescription, le Préfet précise la liste des communes concernées par le PPRM ainsi que la liste des aléas qui doivent être traités. Si l'arrêté comporte plusieurs risques, le PPRM est alors qualifié de « multirisques ».			
Regroupement				
Critères de sélection				
Primitive graphique	Classe d'objets non géographique			
Modélisation géométrique	Sans objet			
Nom des attributs	cf. classe <documentppr></documentppr>			
Nom des associations	cf. classe <documentppr></documentppr>			
Contraintes				

Description des attributs de la classe : <DocumentPPR>

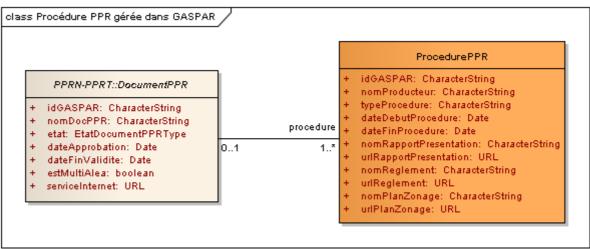
Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
idGASPAR	Identifiant du document PPR dans la base GASPAR. Tout PPR prescrit est enregistré et identifié dans la base GASPAR.	Texte	cf. <u>B.1.2</u>	Valeur vide interdite
nomDocPPR	Libellé du document PPR tel que précisé dans les documents officiels	Texte		Valeur vide interdite
etat	État du document	Énumération EtatDocumentP PRType	Prescrit Approuvé Abrogé Appliqué par anticipation	Valeur par défaut : 'Prescrit'
dateApprobation	Date d'approbation du document PPR	Date		Valeur vide si l'état du document vaut 'Prescrit' ou 'Appliqué par anticipation'
dateFinValidite	Date à partir de laquelle le document PPR cesse d'être opposable dans son intégralité	Date		Valeur obligatoirement renseignée si l'état du document vaut 'Abrogé'
estMultiAlea	Précise si le PPR traite d'un ou de plusieurs types de risque.	Booléen	Non Oui	Valeur vide interdite
serviceInternet	Adresse internet du service d'accès au document. Il s'agit de l'adresse du site web mettant en ligne l'intégralité du document PPR approuvé.	URL		
procedure	Référence de la procédure PPR qui est associée au document PPR et gérée dans l'application GASPAR	GASPAR::PPR		

Description des associations auxquelles participe la classe : <DocumentPPR>

Association	Type(1)	Définition	Classe Départ (Cardinalité)	Classe Arrivée (Cardinalité)
<impacte_1></impacte_1>	As	Relation sémantique établissant la liste des communes dotées d'un document PPR	DocumentPPR (0n)	Communes (1n)
<impacte_2></impacte_2>	As	Relation sémantique établissant la liste des EPCI dotés d'un document PPR	DocumentPPR (0n)	EPCI (0n)
<contient></contient>	As	Association indiquant les documents décrivant l'aléa, les aléas ou les différents effets figurant dans le dossier PPR à titre d'information.	DocumentPPR (1n)	CarteAleaPPR (0n)
<identifie></identifie>	Ag	Divers objets descriptifs de l'occupation ou de l'usage du sol peuvent être identifiés comme des enjeux au cours de l'instruction du PPR	DocumentPPR (1)	EnjeuPPR (0n)
<reglemente></reglemente>	Co	Un document PPR définit des zones sur lesquelles pèsent des contraintes précisées dans son règlement.	DocumentPPR (1)	ZonePPR (1n)
<estassociea></estassociea>	Ag	Relation sémantique qui associe à chaque document PPR les périmètres que celui-ci engendre au cours de son cycle de vie. Différents périmètres peuvent être attachés à chaque document PPR. En premier lieu, le (ou les) périmètre(s) d'étude prescrit(s) par l'arrêté préfectoral.	DocumentPPR (1)	PerimetrePPR (1n)
<concerne></concerne>	As	Relation sémantique établissant le lien entre le document PPR et l'entité à l'origine du danger	DocumentPPR (01)	OrigineRisque (0n)
<traite></traite>	As	Relation sémantique établissant la liste des types de risque traités par le document PPR en référence à la nomenclature GASPAR	DocumentPPR (0n)	GASPAR:: NomenclatureRisque (1n)

(1) As: Association, Gé: Généralisation, Ag: Agrégation, Co: Composition

Attributs se rapportant à la procédure PPR associée gérés dans l'application GASPAR



Le présent géostandard PPRM ne modélise que partiellement les documents PPRM. Les attributs ci-dessus ne figurent pas dans le noyau du standard dans la mesure où ces informations sont déjà gérées par le système d'informations de gestion assistée des procédures administratives relatives aux risques miniers GASPAR. Cette liste n'est pas exhaustive.

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
idGASPAR	Identifiant du document PPR dans la base GASPAR. Tout PPR prescrit est enregistré et identifié dans la base GASPAR.	Texte		

nomProducteur	Nom du service chargé par le préfet de la maitrise d'œuvre du PPR	Texte	
typeProcedure	Type de la procédure administrative engagée visant à établir ou modifier un PPR	Texte	
dateDebutProcedure	Date de début de la procédure PPR	Date	
dateFinProcedure	Date de fin de la procédure PPR	Date	
nomRapportPresentation	Nom du fichier contenant le rapport de présentation	Texte	
urlRapportPresentation	Adresse de type URL permettant d'accéder depuis le web au fichier contenant le rapport de présentation	URL	
nomReglement	Nom du fichier contenant le règlement complet du PPR	Texte	
urlReglement	Adresse de type URL permettant d'accéder depuis le web au fichier contenant le règlement complet du PPR	URL	
nomPlanZonage	Nom du fichier contenant le plan de zonage approuvé	Texte	
urlPlanZonage	Adresse de type URL permettant d'accéder depuis le web au fichier contenant le plan de zonage	URL	_

B.3.2 Classe d'objets <PerimetrePPR>

Nom de la classe : <perimetreppr></perimetreppr>			
Sous-classe de :			
Synonymes	Périmètre prescrit, périmètre d'étude, périmètre réglementé, périmètre d'exposition aux risques		
Définition	cette classe décrit tout périmètre délimitant une zone influencée par la présence d'un PPR. es périmètres ainsi définis ont un caractère officiel et produisent leurs effets à compter d'une ate définie.		
Regroupement	 Périmètre prescrit figurant dans l'arrêté de prescription d'un PPR Périmètre d'exposition aux risques qui correspond au périmètre réglementé par le PPR approuvé. Ce périmètre approuvé vaut servitude d'utilité publique (PM1 pour les PPRN et PPRM et PM3 pour les PPRT) 		
	Périmètre d'étude correspond à l'enveloppe dans laquelle ont été étudiés les aléas		
Critères de sélection	Les périmètres ou zonages représentant les zones d'aléa, d'un phénomène ou d'une intensité d'aléa sont exclus de cette classe d'objets.		
Primitive graphique	Polygone simple ou multipolygone		
Modélisation géométrique	Le périmètre d'un PPR prescrit est généralement fourni dans l'arrêté de prescription pris par le préfet. Le périmètre d'exposition aux risques – ou périmètre réglementé – correspond quant à lui à l'agrégation géométrique de l'ensemble des zones réglementées figurant dans un même PPR. Le périmètre d'étude correspond à l'enveloppe dans laquelle ont été étudiés les aléas.		
Nom des attributs	6 attributs : • libelle • type • dateValidation • dateFinValidite dont les attributs renseignant la qualité géométrique de chaque objet : • sourceGeometrie • dateSourceGeometrie		
Nom des associations	La classe <perimetreppr> participe à une association. • <estassociea></estassociea></perimetreppr>		
Contraintes	Chaque PPR dispose obligatoirement d'un périmètre prescrit décrit dans cette classe d'objets. Le périmètre réglementé est à créer dès lors que le PPR est approuvé.		

Description des attributs de la classe : <PerimetrePPR>

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
libelle	Libellé du périmètre utilisé dans la décision administrative l'instituant	Texte		Valeur vide interdite
type	Nature du périmètre	Codelist PerimetrePPRType	Périmètre prescrit Périmètre d'exposition aux risques Périmètre d'étude	Valeur vide interdite
dateValidation	Date à partir de laquelle le périmètre est officiellement défini et applicable	Date		Valeur vide interdite
dateFinValidite	Date à partir de laquelle le périmètre n'est officiellement plus applicable	Date		
sourceGeometrie (1)	Type de carte, de référentiel géographique utilisé en tant que source de géoréférencement lors de la digitalisation de la géométrie	Codelist SourceGeometrieType		
dateSourceGeom etrie	Année de mise à jour, millésime de la carte ou du référentiel de saisie ayant servi de source géométrique	Date		

Description des associations auxquelles participe la classe : <PerimetrePPR>

Association	Type(1)	Définition	Classe Départ (Cardinalité)	Classe Arrivée (Cardinalité)
<estassociea></estassociea>	I	Relation sémantique qui associe à chaque document PPR les périmètres que celui-ci engendre au cours de son cycle de vie.	DocumentPPR (1)	PerimetrePPR (1n)

(1) As : Association, Gé : Généralisation, Ag : Agrégation, Co : Composition

B.3.3 Classe d'objets <ZonePPR>

Nom de la classe : <zon< th=""><th>nePPR></th></zon<>	nePPR>
Sous-classe de :	
Synonymes	Zone du PPR, zone réglementée du plan de prévention des risques
	Pour les PPR naturels, et par extension pour les PPR miniers qui emportent les mêmes effets que les PPR naturels, le code de l'environnement définit deux catégories de zones (L562-1) : les zones exposées aux risques et les zones qui ne sont pas directement exposées aux risques mais sur lesquelles des mesures peuvent être prévues pour éviter d'aggraver le risque.
	En fonction du niveau d'aléa, chaque zone fait l'objet d'un règlement opposable. Les règlements distinguent généralement trois types de zones : • les « zones d'interdiction de construire », dites « zones rouges », lorsque le niveau
	d'aléa est fort et que la règle générale est l'interdiction de construire ;
Définition	 les « zones soumises à prescriptions », dites « zones bleues », lorsque le niveau d'aléa est moyen et que les projets sont soumis à des prescriptions adaptées au type d'enjeu;
	 les zones non directement exposées aux risques mais où des constructions, des ouvrages, des aménagements ou des exploitations agricoles, forestières, artisanales, commerciales ou industrielles pourraient aggraver des risques ou en provoquer de nouveaux, soumises à interdictions ou prescriptions (cf. article L562-1 du Code de l'environnement).
	Pour les PPRT, le code de l'environnement (L515-15 et suiv.) définit le même principe de zonage pour des zones exposées aux risques. Les instructions du guide d'élaboration PPRT ajoutent une gradation à l'intérieur des « zones rouges » et des « zones bleues ».
Regroupement	Zone rouge, zone bleue, zone de prescriptions non soumise à aléa.
	En complément et pour les PPRT uniquement, zone rouge clair, zone bleue clair, secteur d'expropriation possible et secteur de délaissement possible.
Critères de sélection	Sont incluses toutes les zones représentées sur le plan de zonage dans lesquelles s'applique un règlement ou une prescription.
	Les zones étudiées (dans périmètre prescrit) où l'aléa est inexistant ou présumé nul, et qui ne sont pas réglementées par le PPR sont exclues de cette classe d'objets.
Primitive graphique	Polygone, multipolygone, polyligne, point
Modélisation géométrique	Les limites d'une zone réglementée sont représentées sur les documents graphiques du PPR. Les limites réglementaires sont obligatoirement calées sur les phénomènes naturels, qui ne suivent ni le découpage cadastral ni les limites administratives. Un PPRT détermine les limites des différentes zones réglementées en fonction de l'emprise calculée des phénomènes dangereux du site. Certains PPR peuvent parfois contenir des règlements associés à des figurés linéaires ou ponctuels (cavités, axe de ruissellement). Les primitives graphiques linéaire et ponctuelle
	sont à utiliser respectivement dans ces cas de figure.
	10 attributs : • idZonePPR • libelleZone • codeZoneReglement • typeReglementStandardise
Nom des attributs	 typeRegiementStandardise nomReglementZone [01] * urlReglementZone [01] *
	estSoumisaAlea dont les attributs renseignant la qualité géométrique de chaque objet : sourceGeometrie dateSourceGeometrie precisionPositionEstimee
Nom des associations	La classe <zoneppr> participe à une association. Il s'agit de la relation de composition avec la classe d'objets <documentppr>.</documentppr></zoneppr>
Contraintes	Une zone réglementée d'un PPR est par construction topologiquement incluse dans le périmètre d'étude du PPR.

^(*) la notation [0..1] correspond ici à une cardinalité qui traduit que ces attributs sont optionnels.

Description des attributs de la classe : <ZonePPR>

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
idZonePPR	ldentifiant de la zone réglementée	Texte	cf. <u>B.1.2</u>	Valeur vide interdite
libelleZone	Nom de la zone correspondant à l'intitulé exact mentionné dans le règlement PPR	Texte		Valeur vide interdite
codeZoneReglement	Code de la zone correspondant au code exact figurant sur le plan de zonage réglementaire et le règlement PPR	Texte	Usuellement constitué d'une lettre suivie d'un indice	Valeur vide interdite
typeReglementStandardise	Type standardisé caractérisant la nature de la réglementation prévalant sur la zone PPR	Énumération ReglementZone PPRType	Interdiction stricte Interdiction Prescriptions Prescriptions hors zone d'aléa Expropriation possible (PPRT) Délaissement possible (PPRT)	Valeur vide interdite
nomReglementZone	Nom du fichier contenant le règlement de la zone	Texte		Optionnel Valeur vide signifie que le règlement de la zone est inclus dans le règlement complet du PPR.
urlReglementZone	Adresse de type URL permettant d'accéder depuis le web au fichier contenant le règlement de la zone	URL		Optionnel
estSoumisaAlea	Précise si la zone réglementée est soumise à un aléa déterminé par l'étude des aléas	Booléen		Valeur par défaut : oui
sourceGeometrie (1)	Type de carte, de référentiel géographique utilisé en tant que source de géoréférencement lors de la digitalisation de la géométrie	Codelist Source GeometrieType		
dateSourceGeometrie	Année de mise à jour , millésime de la carte ou du référentiel de saisie ayant servi de source géométrique	Date		
precisionPositionEstimee (1)	Ordre de grandeur de la précision relative de la saisie estimé en fonction du processus de saisie et du support de géoréférencement utilisés	Énumération ClassePrecision Type	Métrique Décamétrique Hectométrique Kilométrique Non estimée	

⁽¹⁾ La diversité des sources servant à localiser et définir les zones réglementées oblige à consigner un minimum d'information sur la qualité géométrique de chaque objet du jeu de données. Ces deux attributs de traçabilité décrivent la qualité géométrique du support géographique sur lequel les zones ont été géoréférencées (cf. <u>C.2.2 Saisie des données</u>).

Description des associations auxquelles participe la classe : <ZonePPR>

Association	Type(2)	Définition	Classe Départ (Cardinalité)	Classe Arrivée (Cardinalité)
<reglemente></reglemente>	Co	Un document PPR définit des zones sur lesquelles pèsent des contraintes précisées dans son règlement.	DocumentPPR (1)	ZonePPR (1n)

B.3.4 Classe d'objets < CarteAleaPPR>

Nom de la classe : <cart< th=""><th>eAleaPPR></th></cart<>	eAleaPPR>		
Sous-classe de :			
Synonymes	Carte (de synthèse) des aléas, carte d'aléa		
	La carte des aléas est un document cartographique présentant les niveaux d'aléa pour chaque type de risque et de façon synthétique pour les PPRT (technologiques), PPR (miniers) et PPR (naturels) multirisques. La carte des aléas n'est pas réglementairement obligatoire mais est généralement jointe au document PPR pour en faciliter la compréhension et l'appropriation.		
Définition	La carte des aléas qualifie l'aléa selon les règles arrêtées dans la démarche PPR. Elle définit et représente les zones dans lesquelles l'aléa est de même niveau et qui ont ensuite été croisées avec les enjeux pour déterminer le risque sur le périmètre d'étude.		
	La carte des aléas correspond au résultat de l'étude des aléas, étape de la méthode PPR indispensable à l'établissement du zonage réglementaire : l'étude des aléas a pour objectif d'évaluer l'intensité de l'aléa en tout point de la zone d'étude. La méthode d'évaluation est spécifique à chaque type d'aléa. Elle conduit à définir un zonage gradué qui classifie chaque aléa en 2 à 3 niveaux (voire plus) pour les PPRN, 7 niveaux pour les PPRT et 3 niveaux pour les PPRM. Plusieurs phénomènes et plusieurs types de phénomènes peuvent être représentés sur une même carte d'aléa. Certains PPR peuvent comporter une carte par aléa étudié.		
Regroupement	Carte des niveaux d'aléa par type d'aléa ou type d'effet (PPR technologique), carte de synthèse des aléas 'PPRM et PPR Multirisques		
Critères de sélection	La classe <cartealeappr> inclut uniquement les cartes d'aléa ou de synthèse des aléas (pour PPRT, PPRM ou PPR multirisque) représentant le ou les aléas ayant servi de référence à l'analyse du risque.</cartealeappr>		
	Les autres cartes dites informatives, parfois annexées au dossier PPR, sur les phénomènes naturels, les hauteurs de submersion ou issues d'un atlas de zones inondables ne sont pas incluses dans cette classe d'objets.		
Primitive graphique	Classe d'objets non géographique		
Modélisation géométrique	Sans objet		
Nom des attributs	6 attributs : • titre • dateProduction • nomCarteAlea • urlCarteAlea • estSynthese • typeDocument		
Nom des associations	La classe <cartealeappr> participe à 3 associations :</cartealeappr>		

Description des attributs de la classe : <CarteAleaPPR>

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
titre	Nom ou titre porté par le document aléa	Texte		Valeur vide interdite
dateProduction	Date du document	Date		Valeur vide interdite
nomCarteAlea	Nom du fichier numérique contenant une copie scannée de la carte d'aléas source	Texte		
urlCarteAlea	Adresse de type URL permettant d'accéder depuis le web au fichier contenant la carte d'aléas	URL		
estSynthese	Précise si le document est un état de synthèse de plusieurs aléas (PPRn ou	Booléen		Valeur par défaut : non

	PPRm) ou plusieurs effets (PPRt)			
typeDocument	Nature de la carte caractérisée en fonction du type et du nombre des aléas représentés	Codelist CarteAleaType	Carte mono-aléa Carte d'effet Carte de synthèse des aléas	Liste extensible

Description des associations auxquelles participe la classe : <CarteAleaPPR>

Association	Type(1)	Définition	Classe Départ (Cardinalité)	Classe Arrivée (Cardinalité)
<contient></contient>	As	Divers documents descriptifs de l'aléa (ou des aléas) (ou des différents effets) peuvent être joints au PPR à titre d'information complémentaire.	DocumentPPR (1n)	CarteAleaPPR (0n)
<delimite></delimite>	Co	Une carte d'aléas délimite des zones homogènes exposées à l'aléa selon des classes prédéfinies.	CarteAleaPPR (1)	ZoneAleaPPR (1n)
<estrelatif></estrelatif>	As	Relation sémantique établissant le (ou les) type(s) de risque(s) décrit(s) par le document d'aléa en référence à la nomenclature GASPAR	CarteAleaPPR (0n)	GASPAR:: NomenclatureRisque (1n)

⁽¹⁾ As : Association, Gé : Généralisation, Ag : Agrégation, Co : Composition

B.3.5 Classe d'objets <ZoneAleaPPR>

Nom de la classe : <zone< th=""><th>eAleaPPR></th></zone<>	eAleaPPR>
Sous-classe de :	
Synonymes	Zone d'aléa définie dans un plan de prévention des risques
	Zone exposée à un ou plusieurs aléas et représentée sur la carte d'aléas produite dans le cadre de l'élaboration du PPR.
	La carte d'aléas est le résultat de l'étude des aléas dont l'objectif est de caractériser le niveau de chaque aléa en tout point de la zone d'étude. La méthode d'évaluation est spécifique à chaque type d'aléa. Elle conduit à délimiter un ensemble de zones sur le périmètre d'étude constituant un zonage gradué en fonction du niveau de l'aléa . L'attribution d'un niveau d'aléa en un point donné du territoire prend en compte la probabilité d'occurrence du phénomène dangereux et son degré d'intensité.
	Pour les PPRN multi-aléas, chaque zone est usuellement repérée sur la carte d'aléa par un code pour chaque aléa auquel elle est exposée.
	Pour les PPRT les niveaux d'aléa sont déterminés effet par effet sur des cartes par type d'effets et globalement selon un niveau agrégé sur une carte de synthèse.
	Pour les PPRM les zones d'aléas par type d'aléa font partie des données externes fournies par Géodéris lors de l'étude détaillée d'aléas. La situation de multialéas, fréquente dans le contexte miniers, nécessite la production d'une carte de synthèse des aléas à partir des données d'aléas par type d'effet.
	Zone d'aléa très fort (ou majeur), fort, moyen, faible pour PPRN. Des PPRN utilisent parfois une classification différente pour le niveau de l'aléa.
Regroupement	Zone d'aléa fort, moyen, faible pour PPRM.
	Zone d'aléa Très Fort+, Très Fort, Fort+, Fort, Moyen+, Moyen, Faible pour PPRT
	Toutes les zones d'aléa représentées sur la carte des aléas sont incluses. Les zones protégées par des ouvrages de protection doivent être représentées (éventuellement de façon spécifique) car elles sont toujours considérées soumises à l'aléa (cas de rupture ou d'insuffisance de l'ouvrage).
Critères de sélection	Les zones d'aléas peuvent être qualifiées de données élaborées dans la mesure où elles résultent d'une synthèse utilisant plusieurs sources de données d'aléas calculées, modélisées ou observés . Ces données sources ne sont pas concernées par cette classe d'objets mais par un autre standard traitant de la connaissance des aléas.
	Certaines zones du périmètre d'étude sont considérées comme des « zones d'aléa nul ou insignifiant ». Il s'agit des zones où l'aléa a été étudié et est nul. Ces zones ne sont pas incluses dans la classe d'objets et n'ont pas à être représentées comme des zones d'aléa.
	Cependant, dans le cas des PPR naturels ou PPR miniers, le zonage réglementaire peut classer certaines zones non exposées à l'aléa en zone de prescription (voir la définition de la classe <zoneppr>).</zoneppr>
Primitive graphique	Polygone simple ou multi-polygone

Modélisation géométrique	Les limites d'une zone d'aléa sont représentées sur la carte d'aléas en fonction du niveau de l'aléa. Autrement dit, les objets polygones représentant les zone d'aléas forment une couverture partielle de la zone étudiée dont chaque élément de couverture est un polygone fermé dans lequel des aléas ont le même niveau . Autrement dit, la modalité de découpage en zone d'aléa est le niveau de l'aléa.	
Nom des attributs	5 attributs : • idZoneAlea • descriptionZone dont les attributs renseignant la qualité géométrique de chaque objet : • sourceGeometrie • dateSourceGeometrie • precisionPositionEstimee	
Nom des associations	La classe d'objet <zonealeappr> participe à une association. Il s'agit de la relation de composition avec la classe d'objets <cartealeappr> :</cartealeappr></zonealeappr>	
Contraintes	La zone d'aléa est par construction topologiquement incluse dans le périmètre d'étude du PPR.	
Commentaire	Il est possible de distinguer les zones où l'aléa a été évalué à un niveau nul ou insignifiant de celles où l'aléa n'a pas été étudié. L'aléa est étudié en tout point de la zone d'étude prescrite par arrêté préfectoral. Les parties de la zone d'étude non couvertes par un aléa corresponden donc aux zones où l'aléa est évalué nul ou insignifiant. Les "zones d'aléa nul ou insignifiant" se déduisent de façon topologique comme l'ensemble des points du périmètre d'étude n'appartenant à aucune zone d'aléa. Autrement dit, les zones où l'aléa est nul ou insignifiant se construisent topologiquement comme le périmètre d'étude « moins » l'ensemble des zones d'aléa.	

Description des attributs de la classe : <ZoneAleaPPR>

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
idZoneAlea	Identifiant de la zone	Texte	cf. <u>B.1.2</u>	Valeur vide interdite
descriptionZone	Description de l'aléa, du phénomène ou d'une intensité représentée sur la carte. Cette description comprend le libellé de la légende caractérisant la zone.			Valeur vide interdite
sourceGeometrie (1)	Type de carte, de référentiel géographique utilisé en tant que source de géoréférencement lors de la digitalisation de la géométrie	Codelist SourceGeometrie Type		
dateSourceGeometrie	Année de mise à jour, millésime de la carte ou du référentiel de saisie ayant servi de source géométrique	Date		
precisionPositionEstimee (1)	Ordre de grandeur de la précision relative de la saisie estimé en fonction du processus de saisie et du support de géoréférencement utilisés	Énumération ClassePrecisionT ype	Métrique Décamétrique Hectométrique Kilométrique Non estimée	

⁽¹⁾ La diversité des sources servant à localiser et définir les zones d'aléa oblige à consigner un minimum d'information sur la qualité géométrique de chaque objet géographique saisi dans le jeu de données. Ces deux attributs de traçabilité décrivent la qualité géométrique du support géographique sur lequel les zones ont été géoréférencées (cf. <u>C.2.2 Saisie des données</u>).

Description des associations auxquelles participe la classe : <ZoneAleaPPR>

Association	Type(2)	Définition	Classe Départ (Cardinalité)	Classe Arrivée (Cardinalité)
<delimite></delimite>		Une carte d'aléas délimite des zones homogènes exposées à l'aléa selon des classes prédéfinies	CarteAleaPPR (1)	ZoneAleaPPR (1n)
<estexposea></estexposea>	As	La classe de relation <intensite> caractérise le niveau de chaque type d'aléa affectant une zone</intensite>	ZoneAleaPPR (0n)	GASPAR:: NomenclatureRisque

d'aléas donnée.	(1 n)
Se reporter à la définition <u>ci-après</u>	(111)

(2) As : Association, Gé : Généralisation, Ag : Agrégation, Co : Composition

B.3.6 Classe de relation < Intensite>

Nom de la classe : <lr< th=""><th>ntensite> As</th><th colspan="4">Association affectée : <estexposeea></estexposeea></th></lr<>	ntensite> As	Association affectée : <estexposeea></estexposeea>			
d'aléas donnée. L'étude des aléas réalisée dans le cadre det l'intensité des aléas générés par un risque zone d'étude. Cette étude conduit à délimit zonage gradué en plusieurs niveaux d'aléa La relation <intensite> attribue un niveaux d'une zone d'aléas donnée. Dans les cas de</intensite>		ctérise le niveau de chaque type d'aléa affectant une zone lire d'un PPR consiste à évaluer la probabilité d'occurrence risque ou un phénomène dangeureux en tout point de la élimiter un ensemble de zones d'aléas constituant un 'aléa. eau d'aléa pour chaque type de risque auquel est exposée s des PPRM, PPRN multirisques et des PPRT, les zones et autant de niveaux que de types d'aléa recensés.			
Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut	
niveauAlea	Niveau correspondant à l'intensité de l'aléa à laquelle la zone d'aléa est exposée. Ce niveau déterminé par l'analyse des aléas correspond à celui représenté sur la carte des aléas du PPR. Des adaptations locales font que la graduation et le nombre de classes d'intensité de l'aléa peuvent varier d'un PPR à l'autre.	Codelist NiveauAleaSpecific Type	Très fort plus Très fort Fort plus Fort Moyen plus Moyen Faible	Valeur vide interdite Liste extensible, les valeurs indiquées sont les plus courantes	
niveauAleaStandard	Niveau d'intensité de l'aléa exprimé dans une graduation standardisée se limitant aux valeurs préconisées par la doctrine. Cette doctrine est décrite dans les guides méthodologiques d'élaboration des PPRN, PPRM et PPRT	Énumération NiveauAleaStandar dType	Très fort plus Très fort Fort plus Fort Moyen plus Moyen Faible	Valeur vide interdite Les valeurs en gras ne sont utilisées que pour les PPRT	

B.3.7 Classe d'objets < EnjeuPPR >

Nom de la classe : <enjeuppr> Sous-classe de :</enjeuppr>			
			Synonymes
	De manière générale, les enjeux sont les personnes, biens, activités, éléments de patrimoine culturel ou environnemental, menacés par un aléa et susceptibles d'être affectés ou endommagés par celui-ci. La sensibilité d'un enjeu à un aléa est nommée « vulnérabilité ».		
Définition	Cette classe d'objet regroupe tous les enjeux qui ont été pris en compte dans l'étude du PPR. Un enjeu est un objet daté dont la prise en compte est fonction de l'objet du PPR et de sa vulnérabilité aux aléas étudiés. Un enjeu de PPR peut donc être pris en compte (ou pas) selon le ou les types d'aléa traités.		
	Ces éléments constituent le socle de connaissance de l'occupation du sol nécessaire à l'élaboration du PPR, dans la zone d'étude ou à proximité de celle-ci, à la date de l'analyse des enjeux.		

	 Habitat (maison individuelle ou bâtiment collectif) Établissement recevant du public (hôpital, centre commercial, restaurant, cabinet médical, salle de sport) 		
Regroupement	 Infrastructure de transport de personnes ou de marchandises (route, voie ferrée, canal, aéroport, gare, ligne de transports collectifs, piste cyclable, itinéraire de transport de matières dangereuses, stationnement de transport de matières dangereuses, triage) 		
	 Ouvrage d'intérêt général (poste EDF, central téléphonique, antenne, château d'eau, captage, caserne de pompiers, ligne électrique) 		
	Enjeu économique et activités (industrie, agriculture, loisirs)		
	Enjeu environnemental et patrimonial (zone protégée, monument historique)		
Critères de sélection	Tout enjeu identifié au moment de l'instruction du PPR. Cette identification est le résultat d'une analyse des enjeux qui dépend du périmètre d'étude du PPR et des aléas traités par le PPR.		
Primitive graphique	Point, ligne ou polyligne, polygone ou multipolygone		
Modélisation géométrique	La modélisation géométrique dépend du type de l'enjeu et de sa modélisation dans la source de données ou le référentiel géographique dont il provient. Un enjeu est généralement représenté par un polygone, une polyligne ou un point avec une résolution spatiale suffisante pour apprécier s'il est concerné par une ou plusieurs zones d'aléa.		
	3 attributs :		
Nom des attributs	description		
Nom des attributs	• categorie		
	anneeldentification		
Nom des associations	La classe <enjeuppr> participe à une association</enjeuppr>		
Nom des desociations	• <identifie></identifie>		
Contraintes Les données d'enjeux représentent une photographie (figée et non exhaustive) des bier des personnes exposés aux aléas au moment de l'élaboration du plan de prévention de risques. Ces données ne sont pas mises à jour après l'approbation du PPR. En pratique ne sont plus utilisées : les enjeux sont recalculés en tant que de besoin avec des source données à jour.			

Description des attributs de la classe : < EnjeuPPR >

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
description	Dénomination de l'enjeu et/ou description sommaire de l'enjeu	Texte		
categorie	Caractérisation de la nature de l'enjeu suivant une classification macroscopique standardisée	Énumération EnjeuPPRType	Urbanisation existante Établissement recevant du public Infrastructure de transport de personnes ou de marchandises Espace public Ouvrage et équipement d'intérêt général Enjeu économique Enjeu environnemental ou patrimonial	
anneeldentification	Cette information indique qu'à cette date l'objet a été identifié comme un enjeu sur une des sources d'information utilisées	Date		

Description des associations auxquelles participe la classe : <EnjeuPPR>

Association	Type(1)	Définition	Classe Départ (Cardinalité)	Classe Arrivée (Cardinalité)
<identifie></identifie>	Ag	Divers objets descriptifs de l'occupation ou de l'usage du sol (connaissance du territoire) peuvent être cartographiés dans le PPR à titre d'information complémentaire.	DocumentPPR (1)	EnjeuPPR (0n)

B.3.8 Classe d'objets < Origine Risque >

Nom de la classe : <oriç< th=""><th>gineRisque></th></oriç<>	gineRisque>	
Sous-classe de :		
Synonymes	Entité géographique à l'origine du risque	
Définition	L'origine du risque caractérise l'entité du monde réel qui, par sa présence, représente un risque potentiel. Cette origine peut être caractérisée par un nom et, dans certains cas, un objet géographique localisant l'entité réelle à l'origine du risque. La localisation de l'entité et la connaissance du phénomène dangereux servent à définir les bassins de risques, les zones exposées aux risques qui fondent le PPR.	
Regroupement	Tête de puits (systématiquement représentés sur carte d'aléas et sur carte informative, car faisant l'objet de règles spécifiques – cf. circulaire janvier 2012), Galeries, travaux souterrains, cavités, verses et terrils, bassins de rétention	
	(systématiquement représentés sur carte informative uniquement)	
Critères de sélection		
Primitive graphique	Selon le type de risque et le contexte : • point, multi-point • polyligne, multi-polyligne • polygone, multi-polygone	
Modélisation géométrique	La modélisation géométrique de l'origine du risque dépend du type de risque et du contexte du PPR. La géométrie de cette classe d'objets est optionnelle lorsque : • cette géométrie est déjà portée par un objet d'un référentiel géographique ou d'une source de données externe, auquel il est alors recommandé de faire référence à l'aide de son identifiant (et ainsi éviter une duplication inutile); • elle n'existe pas car l'origine du risque ne peut être ni définie ni localisée avec précision (c'est le cas de certains risques comme, par exemple, les séismes, les avalanches, les submersions marines) Néanmoins, comme il est en pratique rare de bénéficier de références stables à des objets externes, la géométrie de l'origine du risque résultera souvent de la duplication de celle de l'objet représentant l'origine du risque.	
Nom des attributs	3 attributs :	
Nom des associations	La classe <originerisque> participe à 2 associations</originerisque>	
Commentaire	la classe <originerisque> est une commodité offerte aux administrateurs de données qui éprouvent le besoin de localiser l'entité géographique à l'origine du risque.</originerisque>	

Description des attributs de la classe : <OrigineRisque>

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
nom	Nom usuel désignant l'entité à l'origine du risque :	Texte		
nomSIExterne	Nom du système d'information ou de la base de données externe qui gère l'objet à l'origine du risque. Cette information est à remplir lorsque un SI ou une BD peut être utilisée en référence.	Texte		Valeur obligatoire si IdSIExterne est renseigné
idSIExterne	Identifiant à utiliser pour faire référence à l'objet du SI externe correspondant l'entité à l'origine du risque. Cet identifiant est géré et fourni par le système d'information externe.	Texte		

Description des associations auxquelles participe la classe : <OrigineRisque>

Association Type(1) Définition	Classe Départ	Classe Arrivée
--------------------------------	---------------	----------------

			(Cardinalité)	(Cardinalité)
<concerne></concerne>	As	Relation sémantique établissant le lien avec l'entité à l'origine du danger	DocumentPPR (0n)	OrigineRisque (1n)
<genere></genere>	As	Relation sémantique établissant le lien entre l'entité à l'origine du danger et le ou les types de risque qu'elle peut potentiellement générer, en référence à la nomenclature GASPAR	OrigineRisque (1n)	GASPAR:: NomenclatureRisque (1n)

⁽¹⁾ As : Association, Gé : Généralisation, Ag : Agrégation, Co : Composition

B.3.9 Description des types énumérés

Type énuméré : <etatdocumentpprtype> Nature : Énumération</etatdocumentpprtype>			Nature : Énumération	
Définition		ype désignant les principaux états juridiques d'un document PPR en fonction de l'avancement des procédures administratives qui le font évoluer.		
Valeur	Cod	de	Définition	
Prescrit	01	1	Le PPR est prescrit, il est dans sa phase d'élaborat	ion
Approuvé	02	2	Le PPR est approuvé	
Abrogé	03	3	Le PPR est abrogé	
Appliqué par anticipation	04	4	Le PPR prescrit est appliqué par anticipation	

Type énuméré : <reglementzonepprtype> Nature : Énumération</reglementzonepprtype>			Nature : Énumération	
Définition Type standardisé précisant la nature de la réglementation prévalant sur une zone réglementée par une PPR. Les valeurs de cette énumération exhaustive correspondent à celles de la doctrine nationale.				
Valeur		Code	Définition	
Prescriptions ho zone d'aléa	ors		Réglementation appliquant des prescriptions à une zone non directement exposée à l'aléa pour ne pas aggraver le risque sur d'autres secteurs ou créer de nouveaux risques. Ce type de réglementation n'existe pas dans les PPRT.	
Prescriptions			Réglementation faisant prévaloir le principe d'autorisation assorti de l'obligation de respect de prescriptions	
Interdiction		Réglementation faisant prévaloir le principe d'interdiction mais où certaines constructions peuvent être autorisées sous réserve du respect de prescriptions strictes		
Interdiction strict	Interdiction stricte 04 Réglementation imposant une interdiction stricte			
Délaissement possible			Réglementation autorisant le maire à prendre un arrêté instaurant la possibilité de délaissement (PPRT uniquement)	
Expropriation possible		06	églementation autorisant le maire ou le préfet à initier une procédure d'expropriation pour ause d'utilité publique (PPRT uniquement)	

Type énuméré : <perimetrepprtype> Nature : Codelist</perimetrepprtype>			Nature : Codelist		
Définition Aire ou limite de zone dans laquelle s'appliquent les effets d'une décision administrative ou d'une réglementation relative à un PPR				décision administrative ou d'une	
Valeur	C	ode	Définition		
Périmètre prescr	rit (01	Périmètre figurant dans l'arrêté préfectoral de prescription du PPR		
Périmètre d'exposition aux risques	(112 1	Périmètre correspondant à l'enveloppe constituée de l'ensemble des zones réglementées par le PPR		
Périmètre d'étude 03 Périmètre sur lequel les études préliminaires ont étudié le ou les aléas pour l'élaboration PPR		udié le ou les aléas pour l'élaboration du			

Type énuméré : <niveaualeaspecifictype> Nature : Codelist</niveaualeaspecifictype>				
Définition	Dénomination des niveaux d'aléa définis par l'étude des aléas et représentés sur la carte des aléas. Pe être ajoutée à cette liste toute valeur décrivant d'autres niveaux qui a pu être spécifiquement définie po le PPRM traité.			
Valeur Code		Code	Définitio	n
Fort F Ces valeurs graduées sont fournies à titre indicatif. S				
			fréquemment utilisées dans les PPRM sont ici représentées. La graduation et le nombre de classes d'intensité de l'aléa varient en pratique d'un PPR à l'autre. Certaines valeurs peuvent venir s'ajouter à la liste.	

Type énuméré : <niveaualeastandardtype> Nature : Énumération</niveaualeastandardtype>			Nature : Énumération	
Définition	Graduation standardisée du niveau d'intensité des aléas. Cette énumération (non extensible) a notamment pour objectif de standardiser la représentation cartographique des aléas (cf. <u>C.1.4</u>).			
Valeur		Code	Code Définition	
Très Fort Plus		07		
Très Fort		06	Les valeurs de cette liste standardisée sont définies dans le guide méthodologique d'élaboration des PPRT. Pour les zones d'aléa dont le niveau indiqué sur la carte d'aléas ne correspond à aucune de ces valeurs, un effort d'interprétation est nécessaire afin de trouver la classe d'intensité standardisée qui correspond le mieux. Ce travail d'interprétation doit se baser sur l'étude des aléas menée dans le cadre du PPRT et sur le guide méthodologique national adéquat. Seules les valeurs en gras sont utilisées pour les PPRM.	
Fort Plus		05		
Fort				
Moyen Plus		03		
Moyen		02		
Faible		01		

Type énuméré : <classeprecisiontype></classeprecisiontype>			Nature : Enumération
Définition	Classe	de caractérisation de la précision de positionneme	ent estimée de la géométrie d'un objet
Valeur	Code	Définitio	n
Métrique	М	L'ordre de grandeur de la précision de positionnement estimée de l'objet géométrique est métrique. Cette précision est comprise entre 1 et 5 mètres.	
Décamétrique	DC	L'ordre de grandeur de la précision de positionnement estimée de l'objet géométrique est décamétrique. Cette précision est comprise entre 10 et 20 mètres.	
Hectométrique	НМ	L'ordre de grandeur de la précision de positionnement estimée de l'objet géométrique est hectométrique. Cette précision est comprise entre 50 et 200 mètres.	
Kilométrique	KM	L'ordre de grandeur de la précision de positionnement estimée de l'objet géométrique est kilométrique. Cette précision est supérieure à 500 mètres.	
Non estimée	NE	La précision de positionnement de l'objet géométrique n'a pas pu être estimée.	

Type énuméré : <en< th=""><th>jeuPPRTy</th><th>/pe></th><th>Nature : Enumération</th></en<>	jeuPPRTy	/pe>	Nature : Enumération	
Définition	fonction (ssification des enjeux (biens exposés à un aléa) hiérarchisée en catégories principales en catégories principales en catégories principales en catégories de sécurité à respecter d'un type d'enjeu à l'autre (règlement incendie, règles d'occupation, règles de prévention)		
Valeur	Code	Définition	1	
Espace urbanisé	01	Espace urbanisé		
ERP	02	Établissement recevant du public		
Espace économique	03	Espace économique		
Espace ouvert recevant du public	04	Espace ouvert recevant du public		
Infrastructure de transport	05	Infrastructure de transport de personnes ou de marchandise		
Ouvrage ou équipement d'intérêt général	06	Ouvrage ou équipement d'intérêt général		
Enjeu environnemental ou patrimonial	07	Enjeu environnemental ou patrimonial		
Intérêt stratégique	08	Intérêt stratégique		
Potentiellement urbanisable	09	Non urbanisée mais potentiellement urbanisable		
Enjeu d'une autre nature	99	Enjeu d'une autre nature		

Type: GASPAR::Nor	nenclatureRisque	Nature : DataType
Définition	Classification des types de risque définie et utilisée dans l'a Cette nomenclature ne fait pas partie du standard car elle e GASPAR. Elle figure ici à titre informatif.	

codeRisque	nomRisque
1120000	Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau
1130000	Inondation - Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
1140000	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue
1150000	Inondation - Par lave torrentielle (torrent et talweg)
1160000	Inondation - Par remontées de nappes naturelles
1170000	Inondation - Par submersion marine
1210000	Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines)
1230000	Mouvement de terrain - Éboulement, chutes de pierres et de blocs
1240000	Mouvement de terrain - Glissement de terrain
1250000	Mouvement de terrain - Avancée dunaire
1260000	Mouvement de terrain - Recul du trait de côte et de falaises
1270000	Mouvement de terrain - Tassements différentiels
1300000	Séisme
1400000	Avalanche
1600000	Feu de forêt
1710000	Phénomènes météorologiques - Cyclone/ouragan (vent)
1720000	Phénomènes météorologiques - Tempête et grains (vent)
1740000	Phénomènes météorologiques - Foudre
1750000	Phénomènes météorologiques - Grêle
1760000	Phénomènes météorologiques - Neige et pluies verglaçantes

codeRisque	nomRisque
1800000	Radon
2110000	Risque industriel - Effet thermique
2120000	Risque industriel - Effet de surpression
2130000	Risque industriel - Effet toxique
2200000	Nucléaire
2300000	Rupture de barrage
2400000	Transport de marchandises dangereuses
2500000	Engins de guerre
3000000	Risques miniers
3100000	Mouvements de terrains miniers
3110000	Mouvements de terrains miniers - Effondrements généralisés
3120000	Mouvements de terrains miniers - Effondrements localisés
3130000	Mouvements de terrains miniers - Affaissements progressifs
3140000	Mouvements de terrains miniers - Tassements
3150000	Mouvements de terrains miniers - Glissements ou mouvements de pente
3160000	Mouvements de terrains miniers - Coulées
3170000	Mouvements de terrains miniers - Écroulements rocheux
3200000	Inondations d'origine minière
3210000	Pollution des eaux souterraines et de surface
3220000	Pollution des sédiments et des sols
3300000	Émissions en surface de gaz de mine

B.4 Qualité des données

B.4.1 Critères de qualité des données

Ce standard de données COVADIS n'impose pas de contrôler la qualité des données une fois standardisées. Le présent paragraphe a pour objet d'identifier les critères de qualité qu'il faut communiquer – lorsqu'ils sont disponibles – eu égard à la nature réglementaire des données d'un PPR.

La nature réglementaire de la classe d'objets <ZonePPR> incite à rappeler que ces zones doivent être saisies de façon exhaustive et topologique. Les producteurs des données PPR doivent vérifier avant tout partage ou diffusion que leur jeu de données des <ZonePPR> ne contient ni incohérence topologique, ni omission, ni occurrence superflue.

Saisie des données B.4.2

Compte-tenu de la diversité des sources de données des PPR, il est difficile d'identifier une échelle de référence et un référentiel géographique à recommander pour chaque classe d'objets. Le guide méthodologique des PPRN, en vigueur au moment de la rédaction du standard, confirme une certaine disparité des échelles de représentation des plans de zonage réglementaire : « Les échelles du zonage les plus fréquemment utilisées sont le 1:5 000 puis le 1:10 000 (25 % des cas, surtout mouvements de terrain). D'autres échelles sont utilisées plus rarement telles le 1:2 500 pour des agrandissements localisés (5 %) ou le 1:25 000 (moins de 3 %) pour une vision plus globale ou des secteurs peu urbanisés. »

Ce constat incite à prendre des précautions afin de conserver un minimum de traçabilité de la qualité géométrique de chaque objet. Les précautions proposées ci-après s'appliquent principalement aux zones d'aléas et zones réglementées figurant dans le PPR.

L'échelle de référence d'un PPR oscille généralement entre le 1 :10 000 et le 1 :5 000. Le guide PPRN mentionné ci-dessus précise sur ce sujet : « Il est inutile de choisir des échelles trop grandes inadaptées à la connaissance que l'on a des phénomènes et à l'usage qui doit être celui du PPR. La reproduction des cartes IGN à des Échelle de référence échelles du 1 : 25 000 agrandi au 1 : 10 000, voire du plan cadastral assemblé au 1 : 5 000 lorsque les enjeux le justifient, est donc fortement recommandée. On peut y ajouter, lorsque les données sont accessibles, l'orthophotographie qui a l'avantage d'être plus souvent à jour que les cartes au 1 : 25 000. » Liste des référentiels ou fond de plan les plus fréquemment utilisés SCAN 25, carte IGN au 1:25 000 Carte IGN au 1:25 000 agrandi au 1:10 000 Cartes ou référentiels BD Ortho IGN de numérisation Plan cadastral informatisé assemblé au 1:5000 **BD** Parcellaire **BD** Topo Autres : à préciser... Règles de saisie des > Cohérence topologique entre zones voisines : zones réglementées et

d'aléas du PPR

Les polygones représentant dans le jeu de données des zones réglementées (classe <ZonePPR>) ou des zones d'aléa (classe <ZoneAleaPPR>) doivent respecter une topologie de voisinage quant il y a lieu à savoir :

- Le contour d'un objet surfacique est un ou plusieurs polygones obligatoirement fermés
- Les superpositions ou les lacunes de deux objets représentant des zones voisines sur le plan de zonage ou la carte d'aléa sont proscrites (les objets voisins sont saisis en partage de géométrie)
- Les polygones ne présentent pas ni auto-intersection, ni arc pendant
- Les polygones formant des îlots (c'est à dire une zone strictement incluse dans une autre zone) évident le polygone englobant
- > Traçabilité de la qualité géométrique de chaque zone PPR ou d'aléa

La diversité des sources servant à localiser et définir soit les zones d'aléa soit les zones réglementées oblige à consigner un minimum d'information sur la qualité géométrique de chaque objet géographique du jeu de données. Cette traçabilité est nécessaire pour la réutilisation des données (consolidations départementales, urbanisme, aménagement - cf. extrait du quide PPRN mentionné ci-dessus). Il faut bien considérer que la précision d'une zone d'aléa ou d'une zone PPR a deux composantes : la précision des méthodes d'étude des aléas et d'analyse du risque, d'une part, et la qualité géométrique du support géographique sur lequel les zones sont géoréférencées, d'autre part. La première précision sera vraisemblablement une information difficile à obtenir. La seconde précision concerne la précision relative de positionnement des objets géographiques dont l'estimation se base sur les caractéristiques de

la source des données. Les deux classes d'objets concernées sont enrichies de deux attributs rapportant cette qualité :

- sourceGeometrie : Liste extensible des différents types de carte ou de référentiel géographique utilisés en tant que source de géoréférencement lors de la digitalisation de la géométrie des zones réglementées ou d'aléa.
- precisionPositionEstimee²: précision de la saisie estimée relativement aux caractéristiques du fond cartographique ou du référentiel géographique de la source des données et au mode de saisie. La note relative aux métadonnées de précision et de résolution des données géographiques, consultable sur www.cerema.fr données indications utiles pour renseigner cet attribut de métadonnée. L'exercice consiste à estimer cette précision par un ordre de grandeur qualitatif plutôt que par une valeur numérique.

Le guide méthodologique sur les PPR naturels, en vigueur au moment de la rédaction du standard, précise :

« Choisir un support et une échelle adaptés

Il est inutile de choisir des échelles trop grandes inadaptées à la connaissance que l'on a des phénomènes et à l'usage qui doit être celui du PPR. La reproduction des cartes IGN à des échelles du 1 : 25 000 agrandi au 1 : 10 000, voire du plan cadastral assemblé au 1 : 5 000 lorsque les enjeux le justifient, est donc fortement recommandée. On peut y ajouter, lorsque les données sont accessibles au service, l'orthophotographie, qui a l'avantage d'être plus souvent à jour que les cartes au 1 : 25 000.

Par ailleurs, si la carte de zonage réglementaire doit permettre la localisation des biens concernés par sa réglementation, il n'appartient pas aux services rédacteurs du PPR d'établir le support du document d'urbanisme à l'échelle du cadastre (souvent 1 : 2 000 ou 1 : 1 000). C'est à la collectivité en charge de l'urbanisme de traduire le zonage de la servitude d'utilité publique à l'échelle cadastrale. [...]

Le recours à ce type de données avec un système d'information géographique ne devra cependant jamais masquer ni l'imprécision qui entache les études des aléas, ni l'incertitude liée à l'échelle initiale du support.»

B.4.3 Administration, maintenance des données

Fréquence de maintenance et de mise à jour des données

Les données PPRM ne font pas l'objet de mise à jour systématique. Les données d'un PPRM respectent logiquement le même cycle de vie que le document PPRM dont l'élaboration et la révision relèvent d'une procédure administrative prescrite par le préfet. La mise à jour de ces données n'intervient qu'à l'issue d'une procédure de révision du PPRM.

Fournisseurs de référence et leur niveau administratif

Les directions départementales des territoires (DDT) sont généralement en charge de l'élaboration du PPRM en tant que maître d'œuvre. Une fois le PPRM approuvé par le préfet de département, l'État en assure le porter-à-connaissance. L'échelon départemental correspond donc au niveau de référence pour les plans de prévention des risques.

² La précision de positionnement relative d'un jeu de données correspond à l'écart moyen des positions de ses objets par rapport à leurs positions respectives représentées sur le support géoréférencé ayant servi à leur production. Cette précision est relative en ce sens qu'elle compare les positions du jeu de données non pas avec leurs positions considérées comme absolument vraies sur le terrain, mais avec leurs positions prises dans la source de données géoréférencée qui constitue déjà un premier niveau d'abstraction du monde réel.

B.5 Considérations juridiques

Les plans de prévention des risques sont élaborés par l'État et résultent de décisions administratives prises dans le cadre de politiques publiques. Toutes les bases de données numériques qui en découlent sont donc des documents administratifs auxquels il convient de donner accès en cas de demande.

Dans la mesure où les données relatives à la prévention des risques concernent l'environnement, le public dispose d'un droit d'accès renforcé à ces informations.

La diffusion des données traitées dans ce standard de données revêt en outre un caractère obligatoire car elles entrent dans le champ de la directive européenne INSPIRE.

Toute production issue d'une réutilisation interne ou par le public des données représentant les différentes zones réglementées ou d'aléas doit mentionner les mentions légales imposées par le producteur de la carte ou du référentiel géographique utilisé comme source de la géométrie :

- s'agissant de données PPRM numérisées sur un produit de l'IGN: la reproduction et la réutilisation de données de l'IGN dans le cadre du service public sont rendues possibles par les conditions d'utilisation des données géographiques numériques de l'IGN diffusées au coût marginal de reproduction et de diffusion. Elles précisent notamment que tout document résultant d'une édition partielle ou totale du contenu d'un produit de l'IGN doit porter la mention obligatoire « © IGN Année d'édition ou de référence des données géographiques de l'IGN », de telle sorte que les droits de propriété intellectuelle de l'IGN soient connus et préservés.
- s'agissant des données de PPRM numérisées sur le PCI: la reproduction et la réutilisation de données du PCI dans le cadre du service public sont rendues possibles par les conditions d'utilisation des données géographiques numériques de la direction générale des finances publiques (DGFiP). Tout document résultant d'une édition partielle ou totale du contenu du plan cadastral informatisé doit porter la mention obligatoire « Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés ® date », de telle sorte que les droits de propriété intellectuelle de la direction générale des finances publiques (DGFiP) soient connus et préservés.

Références :

- Présentation des nouvelles modalités de diffusion du RGE de l'IGN, en ligne : http://www.ign.fr/adminV3/display/000/530/025/5300252.pdf
- Conditions d'utilisation des données géographiques numériques de l'IGN diffusées au coût marginal de reproduction et de diffusion, en ligne : http://professionnels.ign.fr/adminV3/display/000/530/030/5300300.pdf

C. Structure des données, métadonnées

C.1 Structure des données

C.1.1 Choix d'implémentation

L'exercice de structuration des données implique une simplification du modèle conceptuel de données pour que les données soient faciles d'utilisation par les outils SIG du MAAF et du MEDDE (en particulier MapInfo et QGIS).

La structure des tables proposée par un standard COVADIS est généralement conçue de manière à :

- répondre aux besoins des utilisateurs en termes de requêtes et d'exploitation ;
- faciliter l'intégration des données standardisées dans les systèmes d'informations nationaux.

Dans le cas des plans de prévention des risques, la COVADIS a pris en compte les trois systèmes d'informations nationaux :

- GéoIDE-BASE: outil d'administration des données localisées des directions départementales des territoires. Les données sont stockées sous forme de tables MapInfo / shapefiles QGis organisées suivant une arborescence thématique (répertoire) définie par la COVADIS en 2009.
- Le portail GéoRisques mis en place par la DGPR pour informer le citoyen sur les risques naturels et technologiques majeurs et leur localisation.
- Le géoportail de l'urbanisme mis en place par la DGALN dans le cadre de la dématérialisation de l'instruction des procédures d'urbanisme. Les plans de prévention des risques opposables valent servitudes d'utilité publique classées dans les catégories :
 - PM1 : Plans de Prévention des Risques Naturels prévisibles et des risques miniers
 - · PM3 : Plans de Prévention des Risques Technologiques

Implémentation des classes d'objets

Le modèle conceptuel de données comporte cinq concepts à dimension géographique.

- 1. Les zones définies dans le règlement d'un PPR : objets de la classe <ZonePPR> possédant une géométrie de type surfacique, linéaire ou ponctuel. (Les occurrences à géométrie linéraire ou ponctuelle sont peu fréquente.)
- 2. Les périmètres identifiés lors de l'élaboration d'un PPR : objets de la classe <PerimetrePPR> possédant une géométrie de type surfacique.
- 3. Les zones d'aléas figurant sur la carte d'aléas annexée au PPR : objets de la classe <ZoneAleaPPR> possédant une géométrie de type surfacique.
- 4. Les enjeux identifiés lors de l'analyse de risque : objets de la classe <EnjeuPPR> possédant une géométrie de type surfacique, linéaire ou ponctuel.
- 5. Les entités à l'origine du risque : objets de la classe < OrigineRisque > possédant une géométrie de type surfacique, linéaire ou ponctuel.
 Deux cas de figure sont envisagés : soit la géométrie du fait générateur est définie par le document
 - PPR qui en devient la source de données le standard recommande d'en faire la saisie au moyen de cette table, soit la géométrie du fait générateur (ex: cours d'eau) est gérée et mise à jour dans un référentiel géographique externe qui en est la source de données : le standard recommande plutôt d'y faire référence au moyen des identifiants externes des objets référentiels concernés (c'est à dire en utilisant l'attribut 'IdSIExterne').

La classe centrale <DocumentPPR> n'a pas de dimension géographique. Afin de faciliter les analyses qui seront faites des données, la COVADIS a choisi de lui adjoindre une géométrie de type surfacique correspondant au périmètre IAL qui équivaut au périmètre de prescription lorsque le PPR est à l'état « prescrit » puis au périmètre d'exposition aux risques lorsque le PPR est à l'état « approuvé ».

Implémentation des relations

Les relations nxn identifiées au niveau du modèle conceptuel de données seraient difficiles à exploiter en GéoBASE si elles étaient implémentées classiquement par des tables de relation.

- 1. Un premier choix d'implémentation consiste en une implémentation centrée sur le PPR.
 - La relation <concerne> de cardinalité nxn entre la classe <DocumentPPR> et la classe <OrigineRisque> est implémentée par une relation nx1 quitte à dupliquer les instances de la classe <OrigineRisque> si plusieurs entités sont à l'origine du risque dans un PPR donné.

- 2. Le second choix d'implémentation porte sur les relations de cardinalité nxn avec le type de données <GASPAR::NomenclatureRisque>.
 - La relation <genere> avec la classe <OrigineRisque> n'est pas implémentée pour ne pas compliquer inutilement la structure des tables Mapinfo. Cette relation ne répond, en outre, à aucun cas d'utilisation identifié. La classe <OrigineRisque> est une commodité offerte aux adminstrateurs de données qui ont besoin de localiser l'entité géographique à l'origine du risque.
 - Dans le cas d'un PPRM concerné par un seul type de risque, la référence au risque peut être modélisée par une relation plu simple de cardinalité nx1. Une implémentation simple traite ce cas de figure : le code et du nom du risque GASPAR dans la sont ajoutés à la table liée à la nomenclature.
 - Dans le cas d'un PPRM multirisques, la relation <traite> demeure n-aire. Elle est implémentée par une table alphanumérique <u>N_PPRM_MULTIRISQUE</u> qui permet d'indiquer tous les risques traités par un même PPRM.
- 3. Les relations entre les PPRM et les entités administratives (commune ou EPCI) ne sont pas traduites par des attributs de table. Les PPRM sont par nature des documents intercommunaux, d'un part, et ces relations peuvent être déduites par requête géographique, d'autre part.

L'ensemble des choix d'implémentation est récapitulé dans le modèle physique des tables PPRM.

C.1.2 Livraison informatique

Format utilisé

Les recommandations de la partie C sont adaptées au contexte d'utilisation des outils SIG Mapinfo et QGIS. La structure des tables proposée est décrite dans le format natif de Mapinfo. Elle peut si besoin être également appliquée dans le format d'échange Shape d'ESRI³.

Gestion des tables par PPR

Sur demande de la DGPR, la gestion des tables de données par PPR est l'approche retenue pour le standard PPR version 1 (l'organisation est calquée sur celle du standard PLU). Plusieurs raisons ont motivé ce choix :

- 1. La plupart des services Risque travaillent par PPR. En plus du dialogue entre thématicien et géomaticien, une gestion par document assurera une meilleure traçabilité des données par rapport à leur source. Leur suivi et mise à jour des données en seront facilités.
- 2. Les données d'un PPR constituent une série de données devant être décrite par une fiche de métadonnées. Les données étant produites PPR par PPR, il est important que les métadonnées décrivent les spécificités de chaque document PPR (qualité, généalogie). Cette granularité est importante en en vue de leur diffusion, leur échange ou leur réutilisation.

Le standard est donc conçu de manière à encourager la gestion des métadonnées par PPR.

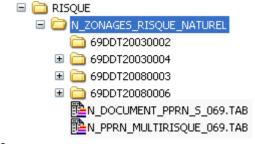
Compte-tenu du dispositif de stockage organisé en serveurs de fichiers arborescents, le standard recommande de créer un sous-répertoire par PPR numérique. Ce sous-répertoire s'insère au troisième niveau dans l'arborescence COVADIS. Il doit contenir toutes les tables de données correspondant au même PPR numérique, excepté la table des documents PPR (N_DOCUMENT_PPRM) d'emprise départementale et sa table de relation (N_PPRM_MULTIRISQUE) qui sont stockées au niveau 2 de l'arborescence.

Ce sous-répertoire de niveau 3 porte comme nom la valeur de l'identifiant GASPAR du PPR qu'il stocke. Il respecte donc le même format précisé en <u>B.1.2</u>.

Organisation des tables Mapinfo

Les tables de la structure de données sont organisées de façon arborescente comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Les données PPRM sont stockées dans une structure de tables identique

à celle des données PPRN et PPRT : cette structure est décrite par le dictionnaire de données en C.1.3.



³ Pratiquement, les extensions des noms de fichiers passent de .TAB à .SHP pour les tables géographiques, et de .TAB à .DBF pour les tables non géographiques. En revanche, le libellé de tous les noms de champs est limité à au plus 10 caractères : certains noms de champs se retrouvent alors tronqués à 10 caractères, en ayant vérifié que cela ne génère pas de possible doublons dans le nommage des champs – chacun des champs concernés est alors explicitement identifié dans le dictionnaire des tables.

Fichier	Couverture géographique	Classement dans l'arborescence GéoBASE
N_DOCUMENT_PPRM_S_ddd.TAB (.SHP)	Départementale	RISQUE /
N_PPRM_MULTIRISQUE_ddd.TAB (.DBF)	Sans objet	N_RISQUE_MINIER
N_PERIMETRE_PPRM_AAAANNNN_S_ddd.TAB (.SHP)	Emprise du PPRM	
N_ZONE_REG_PPRM_AAAANNNN_S_ddd.TAB (.SHP)	Emprise du PPRM	
N_ZONE_REG_PPRM_AAAANNNN_L_ddd.TAB (.SHP)	Emprise du PPRM	RISQUE /
N_ZONE_REG_PPRM_AAAANNNN_P_ddd.TAB (.SHP)	Emprise du PPRM	N_RISQUE_MINIER /
N_ENJEU_PPRM_AAAANNNN_P_ddd.TAB (.SHP)	Emprise du PPRM	[identifiant GASPAR du PPRM]
N_ENJEU_PPRM_AAAANNNN_L_ddd.TAB (.SHP)	Emprise du PPRM	
N_ENJEU_PPRM_AAAANNNN_S_ddd.TAB (.SHP)	Emprise du PPRM	

Où ddd représente le numéro de département du gestionnaire des données PPRM.

Où AAAANNN correspond aux 8 derniers caractères de l'identifiant GASPAR du PPRM :

- AAAA correspond à l'année de référence de la procédure PPRM concaténée dans l'identifiant GASPAR.
- NNNN correspond au numéro incrémenté assigné à la procédure dans l'application GASPAR

Tables contenant les types énumérés

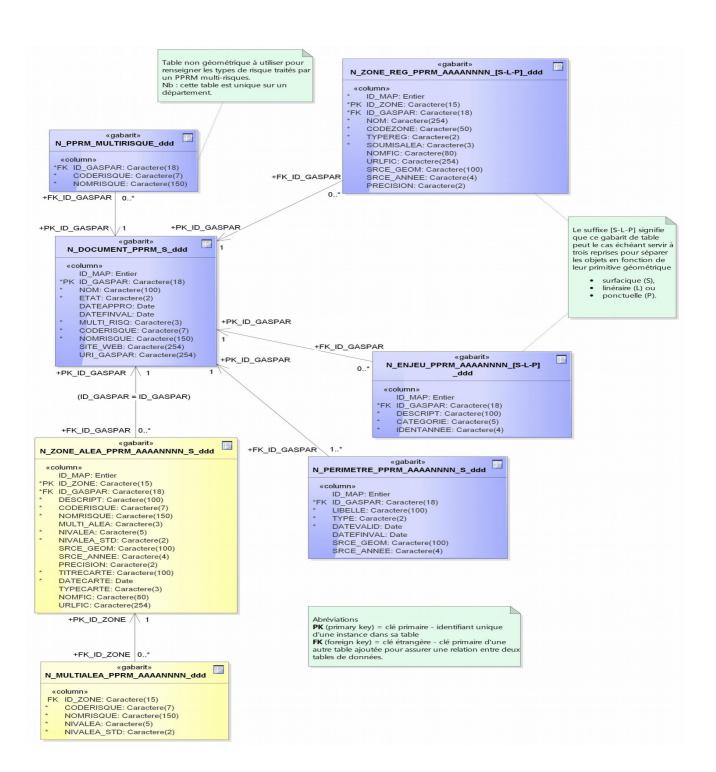
PPR_ETAT_DOCUMENT_TYPE.TAB (.DBF)	PPR_CARTE_ALEA_TYPE.TAB (.DBF)
PPR_REGLEMENT_ZONE_TYPE.TAB (.DBF)	PPR_NIVEAU_ALEA_SPECIFIC_TYPE.TAB (.DBF)
PPR_PERIMETRE_TYPE.TAB (.DBF)	PPR_NIVEAU_ALEA_STANDARD_TYPE.TAB (.DBF)
PPR_ENJEU_TYPE.TAB (.DBF)	GASPAR_NOMENCLATURE_RISQUE.TAB (.DBF)

C.1.3 Dictionnaire des tables pour Mapinfo (et QGis)

Les champs en gras sont obligatoires.

Les champs en italique correspondent à des champs dont les libellés sont tronqués à 10 caractères pour une implémentation Qgis à base de fichiers shape et DBF (sans engendrer de doublons au niveau des champs)

Consulter la table <u>DOCUMENT_PPRM / PPRM_MULTIRISQUE / PERIMETRE_PPRM / ZONE_REG_PPRM / ZONE_ALEA_PPRM / MULTIALEA_PPRM / ENJEU_PPRM / Tables énumérées</u>



N_DOCUMENT_PPRM_S_ddd.TAB

	Nom de la table : N_DOCUMENT_PPRM_S_ddd.TAB			Éléments implémentés : <documentppr> & <perimetreppr> & <nomenclaturerisque></nomenclaturerisque></perimetreppr></documentppr>		
Définition	Table contenant la liste (périmètre de prescripti approuvé)	des PPRM on si le PP	. Cette table est re RM est à l'état pre	endue géométrique en utilisant le périm scrit et périmètre réglementé si le PPR	ètre IAL M est à l'état	
Géométrie	Objet surfacique					
Champs	Nom informatique	Valeur		Définition		
	ID_MAP		Identifiant techni table en GéoBAS	que à rajouter pour un stockage de la SE	Entier	
	ID_GASPAR		Identifiant du PPRM dans l'application GASPAR. Clé primaire.		Caractère (18)	
	NOM		Nom du PPRM	Nom du PPRM		
	ЕТАТ	01 02 03 04	État du document PPRM qualifié par rapport à la dernière étape connue de la procédure en cours		Caractère(2)	
	DATEAPPRO			on du document PPRM (vide si le 'état prescrit ou appliqué par	Date	
	DATEFINVAL		Date de fin de va si le document e	alidité du document PPRM (renseigné st à l'état abrogé)	Date	
	MULTI_RISQ	oui non	Précise si le PPF risque.	RM traite d'un ou de plusieurs types de	Caractère (3)	
	CODERISQUE		GASPAR. Les va	formément à la nomenclature aleurs sont issues de ENCLATURE_RISQUE (*)	Caractère (7)	
	NOMRISQUE		GASPAR. Les va	onformément à la nomenclature aleurs sont issues de ENCLATURE_RISQUE (*)	Caractère (150)	
	SITE_WEB		s'agit de l'adress	du service d'accès au document. Il se du site web mettant en ligne ocument PPRM approuvé.	Caractère (254)	
	URI_GASPAR		caractéristiques	pe URI permettant l'accès aux de la procédure PPRM associée qui s l'application GASPAR.	Caractère (254)	

(*) Remarques relatives aux champs CODERISQUE et NOMRISQUE

 Dans le cas d'un PPR relatif à plusieurs risques (ex inondation et mouvement de terrain) on saisira CODERISQUE='9999999', MULTI_ALEA = 'oui' et utilisera la table <u>PPRM_MULTIRISQUE</u> qui permet d'indiquer tous les risques traités par le même PRRM.

Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo

^(**) un URI (uniform resource identifier) est une chaîne de caractères permettant d'identifier et référencer une ressource sur un réseau de manière permanente. Dans le cas présent, la valeur de l'attribut ficheGASPAR correspond à l'URI d'accès direct et permanent à l'enregistrement de la procédure PPR dans la base GASPAR correspondant au document PPRM. La syntaxe de cette URI est définie par les spécifications de l'application GASPAR version 2012.

Le gabarit de table N_DOCUMENT_PPRM_S ne traite volontairement qu'un noyau restreint d'attributs pour caractériser un document PPRM. Les attributs ci-dessus ne figurent pas dans le noyau du standard dans la mesure où ces informations de suivi de la procédure PPR sont gérées par le système d'informations GASPAR.

Champs complémentaires pouvant être utilisés pour récupérer ,en cas de besoin, l'information existante dans l'application GASPAR. Cette liste n'est pas exhaustive.					
	PRODUCTEUR		Nom du service chargé de la maîtrise d'œuvre du PPR	Caractère (80)	
Champs	DATEPRESCR		Date de la prescription du PPR	Date	
	NOMRAPPORT		Nom du fichier contenant le rapport de présentation	Caractère (80)	
	URLRAPPORT		Adresse de type URL permettant d'accéder depuis le web au fichier contenant le rapport de présentation	Caractère (254)	
	NOMPLAN		Nom du fichier contenant le plan de zonage	Caractère (80)	
	URLPLAN		Adresse de type URL permettant d'accéder depuis le web au fichier contenant le plan de zonage	Caractère (254)	
	NOMREG		Nom du fichier contenant le règlement complet du PPR	Caractère (80)	
	URLREG		Adresse de type URL permettant d'accéder depuis le web au fichier contenant le règlement du PPR	Caractère (254)	

N_PPRM_MULTIRISQUE_ddd.TAB

	Nom de la table : N_PPRM_MULTIRISQUE_ddd.TAB			Élément implémenté :	<traite></traite>
Définition	Table non géométrique à utiliser dans le cas des PPRM multirisques pour renseigner les types de risque traités dans le PPRM.				
Géométrie	Sans objet				
Champs	Nom informatique	Valeur	Définition Ty inform		
	ID_GASPAR		Identifiant du document PPRM. Clé	étrangère	Caractère (18)
	CODERISQUE		Code risque conformément à la noi Les valeurs sont issues de la table GASPAR_NOMENCLATURE_RISC		Caractère (7)
	NOMRISQUE		Nom du risque conformément à la l Les valeurs sont issues de la table GASPAR_NOMENCLATURE_RISC		Caractère (150)

Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo

N_PERIMETRE_PPRM_AAAANNNN_S_ddd.TAB

	m de la table : PERIMETRE_PPRM_AAAANNNN_S_ddd.TAB Éléments implémentés : <perimetreppr></perimetreppr>						
Définition	Cette table contient au	Table des périmètres identifiés lors de l'étude d'un PPRM. Cette table contient au minimum les périmètres prescrits pour les PPRM à l'état prescrit et les périmètres prescrits et d'exposition aux risques pour les PPRM approuvés.					
Géométrie	Objet Surfacique						
Champs	Nom informatique	Nom informatique Valeur Définition Type informatique					
	ID_MAP		Identifiant technique à raj table en GéoBASE	outer pour un stockage de la	Entier		
	ID_GASPAR		Identifiant du PPRM dans l'application GASPAR. Clé étrangère permettant de faire le lien avec la table N_DOCUMENT_PPRM.		Caractère (18)		
	LIBELLE		Libellé du périmètre utilisé dans la décision administrative l'instituant		Caractère (100)		
	ТҮРЕ	01 02 03	Type du périmètre suivan <perimetrepprtype></perimetrepprtype>	t la codification ouverte	Caractère (2)		
	DATEVALID		Date à partir de laquelle le défini ou applicable	e périmètre est officiellement	Date		
	DATEFINVAL		Date à partir de laquelle l (ne produit plus ses effets	e périmètre n'est plus applicable s)	Date		
	SRCE_GEOM		Type de carte ou de référ la géométrie décrit en se <u>B.4.2</u>	entiel utilisé comme source de basant sur la liste fournie en	Caractère (100)		
	SRCE_ANNEE			millésime de la carte ou du t servi de source géométrique	Caractère (4)		

Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo

${\bf N_ZONE_REG_PPRM_AAAANNNN_[S|L|P]_ddd.TAB}$

Nom de la t N_ZONE_R	able: EG_PPRM_AAAANNN	Éléments implémentés : <z< th=""><th>onePPR></th></z<>	onePPR>		
Définition	Table contenant l'ens	emble de	s zones réglementées d'un PP	RM	
Géométrie	Objet surfacique, liné	aire ou po	onctuel		
Champs	Nom informatique	Valeur	Défir	nition	Type informatique
	ID_MAP		Identifiant technique à rajoute table en GéoBASE	r pour un stockage de la	Entier
	ID_ZONE		Identifiant de la zone PPRM.	Clé primaire	Caractère (15)
	ID_GASPAR		Identifiant du PPR dans l'appl étrangère permettant de faire N_DOCUMENT_PPRM.	Caractère (18)	
	NOM		Nom de la zone (intitulé exact du PPRM)	figurant dans le règlement	Caractère (254)
	CODEZONE		Code de la zone (intitulé exac du PPRM)	Caractère (50)	
	TYPEREG	01 02 03 04 05 06	Type standardisé caractérisant la nature de la réglementation prévalant sur la zone		Caractère (2)
	SOUMISALEA	oui non	Précise si la zone réglementé déterminé par l'étude des aléa		Caractère (3)
	NOMFIC		Nom (optionnel) du fichier cor zone. La valeur vide signifie q fait partie du règlement PPR (N_DOCUMENT_PPRM).	ue le règlement de la zone	Caractère (80)
	URLFIC		Adresse (optionnelle) de type depuis le web au fichier conte		Caractère (254)
	SRCE_GEOM		Type de carte ou de référentiel utilisé comme source de la géométrie décrit en se basant sur la liste fournie en <u>B.4.2</u>		Caractère (100)
	SRCE_ANNEE		Année de mise à jour ou millé référentiel de saisie ayant ser		Caractère (4)
	PRECISION	M DC HM KM NE	Ordre de grandeur de la préci estimée de l'objet géographiq < <u>ClassePrecisionType</u> >	sion de positionnement ue, exprimé suivant la liste	Caractère (2)

Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo

N_ZONE_ALEA_PPRM_AAAANNNN_S_ddd.TAB

	Nom de la table : Éléments implémentés N_ZONE_ALEA_PPRM_AAAANNNN_S_ddd.TAB						
Définition		Table des zones exposées à un ou plusieurs aléas, représentées sur la carte de synthèse des aléas du PPRM lorsqu'elle n'est pas disponible dans la production GEODERIS					
Géométrie	Objet surfacique	Objet surfacique					
Champs	Nom informatique	Valeur	Définition		Type informatique		
	ID_MAP		Identifiant technique à rajouter pour en GéoBASE	un stockage de la table	Entier		
	ID_ZONE		Identifiant de la zone d'aléa. Clé prir	naire.	Caractère (15)		
	ID_GASPAR		Identifiant du PPR dans l'application étrangère permettant de faire le lien N_DOCUMENT_PPRM.	GASPAR. Clé avec la table	Caractère (18)		
	DESCRIPT		Description de l'aléa		Caractère (100)		
	CODERISQUE Code risque conformément à la nomenclature GASPAR. Les valeurs sont issues de GASPAR_NOMENCLATURE_RISQUE. (*) NOMRISQUE Nom du risque conformément à la nomenclature GASPAR. Les valeurs sont issues de GASPAR_NOMENCLATURE_RISQUE. (*)				Caractère (7)		
					Caractère (150)		
	MULTI_ALEA	oui non	Précise si la zone est concernée pa d'aléa	r un ou plusieurs types	Caractères (3)		
	NIVALEA	F M Fai	Niveau d'aléa tel qu'il est exprimé su (codification ouverte <niveaualeasp longueur du champ est choisie pour spécifiques au niveau local.</niveaualeasp 	ecificType>). La	Caractère (5)		
	NIVALEA_STD NIVALEA_ST⁴	04 02 01	Niveau d'aléa standardisé (codificati <niveaualeastandardtype>)</niveaualeastandardtype>	ion fermée	Caractère (2)		
	SRCE_GEOM		Type de carte ou de référentiel utilis géométrie décrit en se basant sur la		Caractère (100)		
	SRCE_ANNEE		Année de mise à jour ou millésime or référentiel de saisie ayant servi de s		Caractère (4)		
	PRECISION	M DC HM KM NE	Ordre de grandeur de la précision re estimé en fonction du processus de géoréférencement utilisés (exprimé < <u>ClassePrecisionType</u> >)	saisie et du support de	Caractère (2)		
	TITRECARTE		Nom de la carte d'aléas source		Caractère (100)		
	DATECARTE		Date de production de la carte d'alé	as source	Date		
	TYPECARTE		Type de la carte d'aléas source suiv ouverte < <u>CarteAleaType</u> >	ant la codification	Caractère (50)		
	NOMFIC		Nom du fichier contenant la carte d'a	aléas source	Caractère (80)		
	URLFIC		Adresse de type URL permettant d'a au fichier de la carte d'aléas	accéder depuis le web	Caractère (254)		

Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo

(*) Remarques relatives aux champs obligatoires CODERISQUE et NOMRISQUE

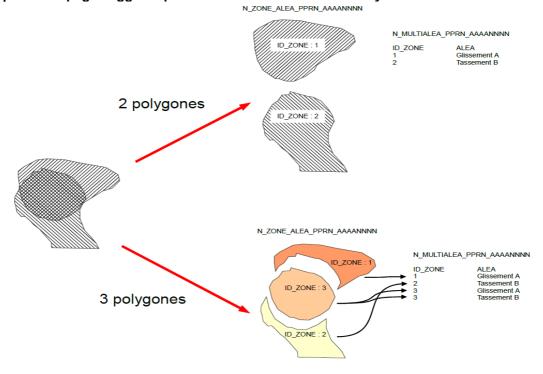
⁴ Libellé de champ tronqué à 10 caractères pour une implémentation au format Shape

 Dans le cas d'un PPR relatif à plusieurs risques (ex inondation et mouvement de terrain) on saisira CODERISQUE='9999999' et utilisera la table alphanumérique <u>MULTIALEA_PPRM</u> qui permet de renseigner tous les aléas susceptibles de se produire sur la zone ainsi que l'intensité de chaque aléa.

N_MULTIALEA_PPRM_AAAANNNN_ddd.TAB

Nom de la t N_MULTIAL	able : EA_PPRM_AAAANNN	Éléments implémentés	: <intensite></intensite>			
Définition	Cette table compléme • renseigner to • renseigner le	able non géométrique à utiliser pour décrire les zones multi-aléas dans les cas de PPRM. ette table complémentaire permet de renseigner toutes les informations relatives à une zone multi-aléas : renseigner tous les types d'aléa auxquels elle est exposée ; renseigner le niveau à chaque aléa (les zones exposées à plusieurs aléas comportent autant de niveaux que de types d'aléa recensés).				
Géométrie	Sans objet					
Champs	Nom informatique	Valeur	Définition	Définition		
	ID_ZONE		Identifiant de la zone. Clé étrangère permettant de faire le lien avec la table N_ZONE_ALEA_PPRM. Code risque conformément à la nomenclature GASPAR. Les valeurs sont issues de GASPAR_NOMENCLATURE_RISQUE.		Caractère (15)	
	CODERISQUE				Caractère (7)	
	NOMRISQUE	Nom du risque conformément à la nomenclature GASPAR. Les valeurs sont issues de GASPAR NOMENCLATURE RISQUE.		Caractère (150)		
	NIVALEA F M Codification ouverte <niveaualeaspecifictype>) Niveau d'aléa tel qu'il est exprimé sur la carte des aléas (codification ouverte <niveaualeaspecifictype>)</niveaualeaspecifictype></niveaualeaspecifictype>				Caractère (5)	
	NIVALEA_STD NIVALEA_ST ⁵	04 02 01	Niveau d'aléa standardisé (codificat <niveaualeastandardtype>)</niveaualeastandardtype>	tion fermée	Caractère (2)	

Méthode par découpage suggérée pour l'élaboration de la table de synthèse des aléas :



Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo

⁵ Libellé de champ tronqué à 10 caractères pour une implémentation au format DBF

N_ENJEU_PPRM_AAAANNNN_[S|L|P]_ddd.TAB

Nom de la t	able: N_ENJEU_PI	PRM_AAAA	NNNN_[S L P]_ddd.TAB	Éléments implémentés : <enje <enjeupprtype></enjeupprtype></enje 	uPPR> &	
Définition	Table des enjeux id	lentifiés et p	oris en compte lors de l'instru	uction du PPRM.		
Géométrie	Objet surfacique, li	néaire ou po	onctuel			
Champs	Nom informatique	Valeur	Définition Type informatique			
	ID_MAP		Identifiant technique à rajou table en GéoBASE	Entier		
	ID_GASPAR		l'application GASPAR. Clé	Identifiant du PPRM (auquel se rapporte l'enjeu) dans l'application GASPAR. Clé étrangère permettant de faire le lien avec la table N_DOCUMENT_PPRM.		
	DESCRIPT		Dénomination ou description	on sommaire de l'enjeu	Caractère (100)	
	CATEGORIE		Catégorie principale de l'en classification EnjeuPPRTyp	Caractère (5)		
	IDENTANNEE		Année de l'identification de indique qu'à cette date l'obj enjeu sur une des sources	jet a été identifié comme un	Caractère (4)	

Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo

Description des tables implémentant les types énumérés

Nom de la table : PPR_ETAT_DOCUMENT_TYPE.TAB (.DBF) PPR_REGLEMENT_ZONE_TYPE.TAB (.DBF) PPR_CARTE_ALEA_TYPE.TAB (.DBF) PPR_PERIMETRE_TYPE.TAB (.DBF) PPR_NIVEAU_ALEA_STANDARD_TYPE.TAB CLASSE_PRECISION_TYPE.TAB (.DBF)				<carteale <perimet <niveaua< th=""><th>entZonePPRType></th></niveaua<></perimet </carteale 	entZonePPRType>	
Définition	Table implémentant un type énuméré utilisé dans le modèle conceptuel de données. Elle contient la liste des valeurs possibles de l'énumération et permet de faire la correspondance entre chaque code et son libellé.					
Géométrie	Sans objet					
Champs	Nom informatique	Valeurs		Définition	Type informatique	
	CODE	CODE Code numérique incrémental identifiant de manière unique chaque valeur de la liste énumérée				
	LIBELLE		Libellé correspondar	nt au code informatique	Caractère(50)	

Nom de la ta	ble: PPR_NIVEAU_AL (.DBF)	EA_SPE	CIFIC_TYPE.TAB Types implémentés : <niveaua< th=""><th colspan="3">Types implémentés : <niveaualeaspecifictype></niveaualeaspecifictype></th></niveaua<>	Types implémentés : <niveaualeaspecifictype></niveaualeaspecifictype>			
Définition	Table implémentant un type énuméré utilisé dans le modèle conceptuel de données. Elle contient la liste des valeurs possibles de l'énumération et permet de faire la correspondance entre chaque code et son libellé.						
Géométrie	Sans objet						
Champs	Nom informatique	Valeurs	Définition	Type informatique			
	CODE		Code identifiant de manière unique chaque valeur de la liste énumérée	Caractère (5)			
	LIBELLE		Libellé correspondant au code informatique	Caractère (50)			

Nom de la table : PPR_ENJEU_TYPE.TAB (.DBF)			Type implémenté : <enjeupprtype></enjeupprtype>				
Définition	Table implémentant le type énuméré décrivant les enjeux qui ont été identifiés à l'élaboration du PPR. Elle contient la liste des valeurs possibles de l'énumération et permet de faire la correspondance entre chaque code et son libellé.						
Géométrie	Sans objet						
Champs	Nom informatique	Définition	Type informatique				
	CODE		Code identifiant de m la liste énumérée	anière unique chaque valeur de	Caractère (5)		
	LIBELLE		t au code informatique	Caractère (150)			

Nom de la table :GASPAR_NOMENCLATURE_RISQUE.TAB(.DBF) Type implémenté : <nomenclaturerisquegaspar></nomenclaturerisquegaspar>							
Définition	Table implémentant la classification GASPAR des risques.						
Géométrie	Sans objet						
Champs	Nom informatique Valeurs Définition Type informatique						
	CODERISQUE Code numérique identifiant de manière unique chaque risque Caractère (7)						
	NOMRISQUE		Libellé décrivant le risque	Caractère (150)			

Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo

C.1.4 Représentation graphique

Styles s'appliquant aux attributs standardisés

Le standard de données COVADIS sur les PPRM n'a pas pour objet d'uniformiser ces différentes recommandations nationales s'appliquant aux données synthétiques et détaillées des PPRM. En revanche, il créé une troisième catégorie d'information dans la mesure où il standardise les types de règlements s'appliquant dans les zones PPR grâce à l'attribut 'typeReglementationStandardise' (cf. B.3.2) et les niveaux d'intensité des aléas avec l'attribut 'niveauAleaStandardise' (cf. B.3.4).

Les styles ci-dessous sont préconisés pour produire une cartographie départementale des niveaux d'aléas ou des règlements de zone PPRM standardisés.

Nom du style : <ty< th=""><th colspan="7">Nom du style : <type caractérisant="" d'un="" de="" les="" ppr="" réglementation="" réglementées="" standardisé="" zones=""></type></th></ty<>	Nom du style : <type caractérisant="" d'un="" de="" les="" ppr="" réglementation="" réglementées="" standardisé="" zones=""></type>						
Objets concernés	Style s'appliquant aux objets de la table <n_zone_reg_pprm_aaaannnn_s_ddd> correspondant aux zones réglementées d'un PPR.</n_zone_reg_pprm_aaaannnn_s_ddd>						
Style par défaut	Style utilisé sur le document PPRM source						
Styles d'une analyse	ités du champ TYPEREG (implémentation de						
thématique		Ces couleurs sont à appliquer à					
	Type de réglementation Symb standardisé	ole une trame pleine transparente et un contour épais de même couleur.					
	02 : Prescriptions						
	04 : Interdiction stricte	0 B0					

Nom du style : <n< th=""><th colspan="7">veau d'aléa standardisé s'appliquant aux zones d'aléa d'un PPR></th></n<>	veau d'aléa standardisé s'appliquant aux zones d'aléa d'un PPR>							
Objets concernés	Style s'appliquant aux zones figurant sur la carte d'aléas du PPR							
Style par défaut								
Styles d'une analyse	Ctyles suppliquant dux modulitos possibles da silamp min nella cons							
thématique	Les codes couleurs proposés ci-dessous préconisés dans le guide méthodologiqu symbolique des couleurs au nombre d'al PPRM.	e PPRT en adaptant la	Ces couleurs sont à appliquer à une trame hachurée transparente et un contour de même couleur.					
	Niveau d'aléa standardisé	Symbole						
	04 : Fort	P000 V450 P400						
		R233 V150 B122						
	02 :Moyen							
		R238 V221 B130						
	01 : Faible							
		R143 V188 B143						

Les principales informations de ce standard de données COVADIS sont synthétisées sous la forme de « métadonnées standard ». Ces métadonnées sont qualifiées de standard parce qu'elles ne se rapportent à aucun lot de données en particulier. Elles ne servent qu'à aider l'ADL dans son travail de catalogage. Il lui revient de les compléter et les préciser autant que ses jeux de données locaux le nécessitent.

La liste des métadonnées renseignées dans ce standard sont un sous-ensemble des métadonnées rendues obligatoires par la directive INSPIRE. Pour mémoire, INSPIRE impose également les métadonnées suivantes considérées comme locales (il s'agit des métadonnées qui seront à renseigner par l'ADL au moment du catalogage d'un jeu de données) :

- · Localisateur(s) de la ressource (il s'agit de l'URL où on peut trouver le fichier local de données)
- · Rectangle de délimitation géographique
- Références temporelles (dates de création, de mise à jour ou de publication du jeu de données)
- Organisations responsables
- · Point de contact des métadonnées
- Formats de distribution
- Jeu de caractères

Les métadonnées standard s'appliquent indistinctement aux PPRN, PPRM et PPRT. Elles sont à adapter suivant le type de PPR décrit (naturel, technologique ou minier).

Consulter les métadonnées standard DOCUMENT PPRM ddd / PPRM AAAANNNN ddd

Métadonnées standard des documents PPR (document principal)

Métadonnée	Valeur						
Identificateur de la ressource	N_DOCUMENT_PPRM_S_ddd						
Intitulé de la ressource	Liste des plans de prévention des risques naturels / technologiques numériques sur le département						
Résumé de la ressource	Les plans de prévention des risques Naturels (PPRN) ont été institués par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.						
	Le dispositif a été complété par les plans de prévention des risques miniers instaurés par la loi n°99-245 du 30 mars 1999 relative à la responsabilité en matière de dommages consécutifs à l'exploitation minière et à la prévention des risques miniers après la fin de l'exploitation, codifiée dans le nouveau code minier (article L174-5)						
	Ils constituent l'instrument essentiel de l'État en matière de prévention des risques. Leur objectif est le contrôle du développement dans les zones exposées à un risque majeur.						
	Les PPR sont approuvés par les préfets et généralement réalisés par les directions départementales des territoires (DDT). Ces plans réglementent l'occupation du sol ou son usage par des interdictions de construire ou des prescriptions sur les bâtiments existants ou futurs (dispositions constructives, travaux de réduction de la vulnérabilité, restrictions d'usage ou de pratiques agricoles).						
	Ces plans peuvent être en cours d'élaboration (prescrit), appliqués par anticipation ou approuvés						
	Le dossier de PPR contient une note de présentation, un plan de zonage réglementaire et un règlement. Peuvent être joints d'autres documents graphiques utiles à la compréhension de la démarche (aléas, enjeux). Chaque PPR est repéré par un polygone qui correspond à l'ensemble de communes concernées du périmètre de prescription lorsqu'il est à l'état prescrit ; et l'enveloppe des zones réglementées lorsqu'il est à l'état approuvé. Cette table géographique permet de cartographier les PPRM existant sur le département.						
	Chaque document de PPR existant dans ce jeu de données géographiques est lié à l'aide de son code GASPAR de format « ddd[PREF DDT DDTM DREAL]AAAANNNN » (AAAA et NNNN correspondent à l'année de référence et au numéro d'ordre de la procédure PPR associée dans GASPAR) :						
	à sa procédure administrative d'élaboration (ou de révision) gérée dans l'application GASPAR, d'une part,						
	à sa série des données géographiques constituantes décrite par la fiche de métadonnées N_PPRM_AAAANNNN, d'autre part.						
Langue de la ressource	Français						

Métadonnée	Valeur						
Catégorie thématique	Risque Planification / cadastre						
Mots clés INSPIRE	Zone de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration						
Autres mots-clés		NAGES_RISQUI ; prévention ; ris		enagement ; urb	anisme ; prescription; servitude		
Type de représentation spatiale	Vecteur	Vecteur					
Type d'objet géométrique	Polygones	Polygones					
Résolution spatiale	25 000 à 2 500						
Système de référence géodésique	Métropole : RGF93	Antilles : WGS84	Guyane : RGFG95	Réunion : RGR92	Mayotte : RGM04		
Projection	Métropole : Lambert93	Antilles : UTM20 Nord	Guyane : UTM22 Nord	Réunion : UTM40 Sud	Mayotte : UTM38 Sud		
Conformité COVADIS	Standard de do septembre 2015		Plan de Préven	tion des Risque	s Miniers, version 1.0 – 16		
Conformité INSPIRE	Conforme / non	conforme / non	évalué / sans ob	jet			
Généalogie de la ressource	Ce jeu de données est rendu géométrique en utilisant le périmètre IAL (périmètre de prescription quand le PPRM est prescrit ou périmètre réglementé quand le PPRM est approuvé). La géométrie du périmètre prescrit d'un PPRM est fournie par l'arrêté préfectoral de prescription de ce PPRM. La géométrie du périmètre réglementé d'un PPRM se construit par l'agrégation géométrique des polygones représentant les zones réglementées par le PPRM.						
Sources des données	 Source du géoréférencement : référentiel cadastral PCI (DGFIP) ou BD Parcellaire (IGN) nom, version et actualité à préciser Scan25 (IGN) : numéro et année de l'édition à préciser BD CARTO (IGN) ou GeoFLA (IGN) (numéro et année de l'édition à préciser) pour les PPR Prescrits Source thématique : liste des PPRM prescrits et approuvés par le préfet établie à partir des informations existantes dans l'application GASPAR de suivi des procédures PPRM. 						
Fournisseur	Direction départ	ementale des te	erritoires				
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la réutilisation	Conditions concernant les services ministériels Les données relatives aux plans de prévention des risques étant concernées par l'annexe III de la directive INSPIRE (thème 11 : « Zone de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration ») leur diffusion sous forme électronique sur internet est obligatoire. Toute production issue d'une utilisation de ces données devra mentionner les mentions légales imposées par le producteur de la carte ou du référentiel géographique, source de la géométrie (à préciser localement au moment du catalogage selon le référentiel utilisé – cf. B.5) par respect du droit de propriété intellectuelle. Conditions concernant le public Les données relatives aux plans de prévention des risques sont des documents administratifs sur lesquels le public dispose d'un droit d'accès. Ces données sont réutilisables sans restriction par le public. • Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit mentionner le nom de l'organisme fournisseur. • Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit mentionner les mentions légales imposées par le producteur la carte ou du référentiel géographique, source de la géométrie (à préciser localement au moment du catalogage selon le référentiel utilisé – cf. B.5) par respect du droit de propriété intellectuelle.						
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction	·	· ·				

Métadonnée	Valeur
Date des métadonnées	2015-05-13
Commentaire	Ce jeu de données géographiques des PPRM est à utiliser conjointement avec le jeu de données alphanumériques N_PPRM_MULTIRISQUE pour connaître les types de risque traités dans chaque PPRM multirisque. Les occurrences de données correspondant à des PPRM abrogés sont conservés avec un état « Abrogé » et une date de fin de validité renseignée. Ce jeu de données appartient à la série des données géographiques numériques constitutives du PPRM décrite par la fiche de métadonnées N_PPRM_AAAANNNN.

Métadonnées standard des PPRM multirisques

Métadonnée	Valeur						
Identificateur de la ressource	N_PPRM_MULTIRISQUE_ddd						
Intitulé de la ressource	Liste des risque	Liste des risques associés à un PPRM multirisques					
Résumé de la ressource		Ce jeu de données non géométrique est utilisé dans le cas des PPRM multirisques pour renseigner les types de risque traités dans le PPRM.					
Langue de la ressource	Français						
Catégorie thématique	Risque Planification / c	adastre					
Mots clés INSPIRE	Zone de gestio	n, de restriction	ou de réglement	ation et unités d	e déclaration		
Autres mots-clés		NAGES_RISQU ; prévention ; ri		énagement ; urb	anisme ; prescription; servitude		
Type de représentation spatiale	Sans	Sans					
Type d'objet géométrique	Aucun						
Résolution spatiale	Sans objet						
Système de référence géodésique	Métropole : RGF93	Antilles : WGS84	Guyane : RGFG95	Réunion : RGR92	Mayotte : RGM04		
Projection	Métropole : Lambert93	Antilles : UTM20 Nord	Guyane : UTM22 Nord	Réunion : UTM40 Sud	Mayotte : UTM38 Sud		
Conformité COVADIS		Standard de données COVADIS Plan de Prévention des Risques Miniers, version 1.0 – 16 septembre 2015					
Conformité INSPIRE	Conforme / non	Conforme / non conforme / non évalué / sans objet					
Généalogie de la ressource	Une occurrence de données non géométrique associant identifiant GASPAR du PPRM, et code et nom du risque selon la codification GASPAR est crée pour chaque risque associé à un PPRM multirisques.						
Sources des données		Liste des PPRM prescrits et approuvés par le préfet établie à partir des informations existantes dans l'application GASPAR de suivi des procédures PPRM.					
Fournisseur	Direction dépar	tementale des te	erritoires				

Métadonnée	Valeur					
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la réutilisation	Conditions concernant les services ministériels Les données relatives aux plans de prévention des risques étant concernées par l'annexe III de la directive INSPIRE (thème 11 : « Zone de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration ») leur diffusion sous forme électronique sur internet est obligatoire. Toute production issue d'une utilisation de ces données devra mentionner les mentions légales imposées par le producteur de la carte ou du référentiel géographique, source de la géométrie (à préciser localement au moment du catalogage selon le référentiel utilisé – cf. B.5) par respect du droit de propriété intellectuelle. Conditions concernant le public Les données relatives aux plans de prévention des risques sont des documents administratifs sur lesquels le public dispose d'un droit d'accès. Ces données sont réutilisables sans restriction par le public. Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit mentionner le nom de l'organisme fournisseur. Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit mentionner les mentions légales imposées par le producteur la carte ou du référentiel géographique, source de la					
Restrictions sur	géométrie (à préciser localement au moment du catalogage selon le référentiel utilisé – cf. <u>B.5</u>) par respect du droit de propriété intellectuelle. Sans restriction					
l'accès public Date des métadonnées	2015-05-13					
Commentaire	Ce jeu de données géographiques des PPRM est à utiliser conjointement avec le jeu de données alphanumériques N_PPRM_MULTIRISQUE pour connaître les types de risque traités dans chaque PPRM multirisque. Les occurrences de données correspondant à des PPRM abrogés sont conservés avec un état « Abrogé » et une date de fin de validité renseignée. Ce jeu de données appartient à la série des données géographiques numériques constitutives du PPRM décrite par la fiche de métadonnées N_PPRM_AAAANNNN.					

Métadonnées standard des périmètres des PPRM

Métadonnée	Valeur
Identificateur de la ressource	N_PERIMETRE_PPRM_AAAANNNN_S_ddd
Intitulé de la ressource	Périmètre de délimitation généré aux différents stades de l'élaboration d'un PPRM
Résumé de la ressource	Ce jeu de données contient les périmètres de délimitation aux différents stades de l'élaboration du PPRM. Ces périmètres ont comme caractéristique d'être la conséquence d'un acte officiel et de produire leurs effets à compter d'une date définie. Il s'agit du : • périmètre prescrit figurant dans l'arrêté de prescription d'un PPRM; • périmètre d'exposition aux risques qui correspond au périmètre réglementé par le PPRM approuvé. Ce périmètre approuvé vaut servitude d'utilité publique (PM1); • périmètre d'étude qui correspond à l'enveloppe dans laquelle ont été étudiés les aléas.
Langue de la ressource	Français
Catégorie thématique	Risque Planification / cadastre
Mots clés INSPIRE	Zone de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration
Autres mots-clés	RISQUE/N_ZONAGES_RISQUE_MINIER Usage des sols ; prévention ; risque ; aléa ; aménagement ; urbanisme ; prescription; servitude
Type de représentation spatiale	Vecteur
Type d'objet géométrique	Polygones

Métadonnée	Valeur							
Résolution spatiale	25 000 à 2 500							
Système de référence géodésique	Métropole : RGF93	Antilles : WGS84	Guyane : RGFG95	Réunion : RGR92	Mayotte : RGM04			
Projection	Métropole : Lambert93	Antilles : UTM20 Nord	Guyane : UTM22 Nord	Réunion : UTM40 Sud	Mayotte : UTM38 Sud			
Conformité COVADIS		Standard de données COVADIS Plan de Prévention des Risques Miniers, version 1.0 – 16 septembre 2015						
Conformité INSPIRE	Conforme / non	conforme / non	évalué / sans ob	jet				
Généalogie de la ressource	préfet. • Le périmètre l'agrégation (d'exposition aux géométrique de l	risques - ou péi 'ensemble des z	rimètre réglemer ones réglementé	s l'arrêté de prescription pris par le nté - correspond quant à lui à ées figurant dans un même PPRM. ont été étudiés les aléas.			
Sources des données	référentiel ca Scan25 (IGN)	Source du géoréférencement : • référentiel cadastral PCI (DGFIP) ou BD Parcellaire (IGN) nom, version et actualité à préciser • Scan25 (IGN) : numéro et année de l'édition à préciser • BD CARTO (IGN) ou GeoFLA (IGN) (numéro et année de l'édition à préciser) pour les PPRM Prescrits						
Fournisseur	Direction départ	ementale des te	rritoires					
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la	Conditions concernant les services ministériels Les données relatives aux plans de prévention des risques étant concernées par l'annexe III de la directive INSPIRE (thème 11 : « Zone de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration »)leur diffusion sous forme électronique sur internet est obligatoire.							
réutilisation	Toute production issue d'une utilisation de ces données devra mentionner les mentions légales imposées par le producteur de la carte ou du référentiel géographique, source de la géométrie (à préciser localement au moment du catalogage selon le référentiel utilisé – cf. <u>B.5</u>) par respect du droit de propriété intellectuelle.							
	Conditions concernant le public							
	Les données relatives aux plans de prévention des risques sont des documents administratifs sur lesquels le public dispose d'un droit d'accès. Ces données sont réutilisables sans restriction par le public.							
	Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit mentionner le nom de l'organisme fournisseur.							
 Toute production issue d'une réutilisation de ces donné légales imposées par le producteur la carte ou du référ géométrie (à préciser localement au moment du catalo cf. <u>B.5</u>) par respect du droit de propriété intellectuelle. 					ou du référentiel géographique, source de la nt du catalogage selon le référentiel utilisé –			
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction							
Date des métadonnées	2015-05-13							
Commentaire	Ce jeu de données des périmètres d'un PPRM est en relation avec celui listant les documents PPRM existant N_DOCUMENT_PPRM_S grâce au champ ID_GASPAR. Ce jeu de données appartient à la série des données géographiques numériques constitutives du PPRM décrite par la fiche de métadonnées N_PPRM_AAAANNNN.							

Métadonnées standard des zones réglementées des PPRM

Métadonnée	Valeur
Identificateur de la ressource	N_ZONE_REG_PPRM_AAAANNNN_[S L P]_ddd
Intitulé de la ressource	Zonage réglementaire d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

Métadonnée			V	'aleur		
Résumé de la ressource	La phase de zonage réglementaire a pour objectif de délimiter des zones homogènes en termes d'interdictions, de prescriptions ou de recommandations ou vis-à-vis de l'usage du sol, tant pour ce qui concerne les projets nouveaux que les biens existants. Les principes de ce zonage s'appuient notamment sur une confrontation entre les différents niveaux d'aléas préalablement identifiés et l'appréciation des enjeux existants et futurs caractérisant la surface. L'identification de ces zones homogènes se traduit par l'élaboration d'une cartographie du zonage réglementaire de PPRM. Directement relié à ce zonage, un règlement doit être établi. Il a pour objet d'énoncer, de manière claire et opérationnelle, les mesures réglementaires qui s'appliquent à chacune des zones réglementaires.					
Langue de la ressource	Français					
Catégorie thématique	Risque Planification / ca	adastre				
Mots clés INSPIRE	Zone de gestion	n, de restriction o	ou de réglementa	ation et unités d	e déclaration	
Autres mots-clés		NAGES_RISQU ; prévention ; ris		enagement ; urb	panisme ; prescription; servitude	
Type de représentation spatiale	Vecteur	Vecteur				
Type d'objet géométrique	Polygones					
Résolution spatiale	25 000 à 2 500					
Système de référence géodésique	Métropole : RGF93	Antilles : WGS84	Guyane : RGFG95	Réunion : RGR92	Mayotte : RGM04	
Projection	Métropole : Lambert93	Antilles : UTM20 Nord	Guyane : UTM22 Nord	Réunion : UTM40 Sud	Mayotte : UTM38 Sud	
Conformité COVADIS	Standard de do septembre 201	nnées COVADIS 5	S Plan de Préven	ition des Risque	es Miniers, version 1.0 – 16	
Conformité INSPIRE	Conforme / non conforme / non évalué / sans objet					
Généalogie de la ressource	La confrontation entre les différents niveaux d'aléas préalablement identifiés et l'appréciation des enjeux existants et futurs caractérisant une même zone du territoire permet de délimiter des zones dites homogènes. Cette identification se traduit par l'élaboration d'une cartographie de zonage réglementaire du PPRM qui associe aux zones homogènes les éléments de règlement du PPRM traduits en termes d'interdictions, de prescriptions ou de recommandations qui s'appliquent.					
Sources des données	T .	Cartographie des aléas du PPRM Cartographie des enjeux du PPRM				
Fournisseur	Direction dépar	tementale des te	erritoires			

Métadonnée	Valeur					
Conditions	Conditions concernant les services ministériels					
applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la	Les données relatives aux plans de prévention des risques étant concernées par l'annexe III de la directive INSPIRE (thème 11 : « Zone de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration »)leur diffusion sous forme électronique sur internet est obligatoire.					
réutilisation	Toute production issue d'une utilisation de ces données devra mentionner les mentions légales imposées par le producteur de la carte ou du référentiel géographique, source de la géométrie (à préciser localement au moment du catalogage selon le référentiel utilisé – cf. <u>B.5</u>) par respect du droit de propriété intellectuelle.					
	Conditions concernant le public					
	Les données relatives aux plans de prévention des risques sont des documents administratifs sur lesquels le public dispose d'un droit d'accès. Ces données sont réutilisables sans restriction par le public.					
	 Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit mentionner le nom de l'organisme fournisseur. 					
	 Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit mentionner les mentions légales imposées par le producteur la carte ou du référentiel géographique, source de la géométrie (à préciser localement au moment du catalogage selon le référentiel utilisé – cf. <u>B.5</u>) par respect du droit de propriété intellectuelle. 					
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction					
Date des métadonnées	2015-05-13					
Commentaire	Ce jeu de données appartient à la série des données géographiques numériques constitutives du PPRM décrite par la fiche de métadonnées N_PPRM_AAAANNNN. Ce jeu de données n'est pas mis à jour sauf en cas de révision du PPRM					

Métadonnées standard des zones d'aléas des PPRM

Métadonnée	Valeur
Identificateur de la ressource	N_ZONE_ALEA_PPRM_AAAANNNN_S_ddd
Intitulé de la ressource	Zone exposée à un ou plusieurs aléas figurant sur la carte des aléas produite dans le cadre de l'élaboration du PPRM
Résumé de la ressource	Les aléas à l'origine du risque figurent dans des documents d'aléas qui peuvent être insérés dans le rapport de présentation ou annexés au PPRM. Ces documents servent à cartographier les différents niveaux d'intensité de chaque aléa pris en compte dans le plan de prévention des risques.
	Chaque zone exposée à un ou plusieurs aléas miniers existant dans ce jeu de données géographiques est liée à l'aide de son code GASPAR de format « ddd[PREF DDT DDTM DREAL]AAAANNNN » (AAAA et NNNN correspondent à l'année de référence et au numéro d'ordre de la procédure PPR associée dans GASPAR)
Langue de la ressource	Français
Catégorie thématique	Risque Planification / cadastre
Mots clés INSPIRE	Zone de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration
Autres mots-clés	RISQUE/N_ZONAGES_RISQUE_MINIER Usage des sols ; prévention ; risque ; aléa ; aménagement ; urbanisme ; prescription; servitude
Type de représentation spatiale	Vecteur
Type d'objet géométrique	Polygones
Résolution spatiale	25 000 à 2 500

Métadonnée	Valeur						
Système de référence géodésique	Métropole : RGF93	Antilles : WGS84	Guyane : RGFG95	Réunion : RGR92	Mayotte : RGM04		
Projection	Métropole : Lambert93	Antilles : UTM20 Nord	Guyane : UTM22 Nord	Réunion : UTM40 Sud	Mayotte : UTM38 Sud		
Conformité COVADIS	Standard de do septembre 2018		Plan de Préven	tion des Risques	s Miniers, version 1.0 – 16		
Conformité INSPIRE	Conforme / non	conforme / non	évalué / sans ob	jet			
Généalogie de la ressource	différents risque zone de superp soumises à un d	es miniers à part osition permet a ou plusieurs aléa	r des données d lors d'extraire ch	'aléas établies pa acune des zones exposée, éventi	tion de l'ensemble des aléas des ar GEODERIS. Un découpage par s géographiques du PPRM uellement redécoupée, est alors		
Sources des données		Cartes d'aléas des différents risques miniers (mouvements de terrain, gaz, inondation, pollution, radiation) établies par GEODERIS dans le cadre de la prévention des risques					
Fournisseur	GEODERIS, Dir	GEODERIS, Direction départementale des territoires					
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la réutilisation	Conditions concernant les services ministériels Les données relatives aux plans de prévention des risques étant concernées par l'annexe III de la directive INSPIRE (thème 11 : « Zone de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration ») leur diffusion sous forme électronique sur internet est obligatoire. Toute production issue d'une utilisation de ces données devra mentionner les mentions légales imposées par le producteur de la carte ou du référentiel géographique, source de la géométrie (à préciser localement au moment du catalogage selon le référentiel utilisé – cf. B.5) par respect du droit de propriété intellectuelle. Conditions concernant le public Les données relatives aux plans de prévention des risques sont des documents administratifs sur lesquels le public dispose d'un droit d'accès. Ces données sont réutilisables sans restriction par le public. Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit mentionner le nom de l'organisme fournisseur. Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit mentionner les mentions légales imposées par le producteur la carte ou du référentiel géographique, source de la géométrie (à préciser localement au moment du catalogage selon le référentiel utilisé –						
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction	, , ,	droit de propriéte				
Date des métadonnées	2015-05-13						
Commentaire	Ce jeu de données est à utiliser conjointement avec le jeu de données N_MULTIALEA_PPRM_AAAANNNN pour identifier le cas échéant tous les aléas associés à une même zone géographique d'aléa. Ce jeu de données appartient à la série des données géographiques numériques constitutives du PPRM décrite par la fiche de métadonnées N_PPRM_AAAANNNN.						

Métadonnées standard des aléas multiples des PPRM

Métadonnée	Valeur
Identificateur de la ressource	N_MULTIALEA_PPRM_AAAANNNN_ddd
Intitulé de la ressource	Aléa minier spécifique associé à une zone exposée à plusieurs aléas, et figurant sur la carte de synthèse des aléas produite dans le cadre de l'élaboration du PPRM
Résumé de la ressource	Ce jeu de données alphanumériques permet d'inventorier tous les aléas associés à une même zone géographique de multiples aléas.

Métadonnée	Valeur					
Langue de la ressource	Français					
Catégorie thématique	Risque Planification / cadastre					
Mots clés INSPIRE	Zone de gestior	n, de restriction o	ou de réglementa	ition et unités de	déclaration	
Autres mots-clés		NAGES_RISQUE ; prévention ; ris		nagement ; urba	anisme ; prescription; servitude	
Type de représentation spatiale	Sans					
Type d'objet géométrique	Aucun					
Résolution spatiale	Sans objet					
Système de référence géodésique	Métropole : RGF93	Antilles : WGS84	Guyane : RGFG95	Réunion : RGR92	Mayotte : RGM04	
Projection	Métropole : Lambert93	Antilles : UTM20 Nord	Guyane : UTM22 Nord	Réunion : UTM40 Sud	Mayotte : UTM38 Sud	
Conformité COVADIS	Standard de do septembre 201		Plan de Préven	tion des Risque	s Miniers, version 1.0 – 16	
Conformité INSPIRE	Conforme / non	conforme / non	évalué / sans ob	jet		
Généalogie de la ressource	Les aléas dits de synthèse sont élaborés à partir de la superposition de l'ensemble des aléas des différents risques miniers à partir des données d'aléas établies par GEODERIS. Un découpage par zone de superposition permet alors d'extraire chacune des zones géographiques du PPRM soumise à un ou plusieurs aléas. Chaque aléa d'une même zone exposée est alors décrit par un enregistrement dans cette ressource.					
Sources des données	Cartes d'aléas des différents risques miniers (mouvements de terrain, gaz, inondation, pollution, radiation) établies par GEODERIS dans le cadre de la prévention des risques					
Fournisseur	GEODERIS, Di	GEODERIS, Direction départementale des territoires				
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la	Conditions concernant les services ministériels Les données relatives aux plans de prévention des risques étant concernées par l'annexe III de la directive INSPIRE (thème 11 : « Zone de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration ») leur diffusion sous forme électronique sur internet est obligatoire.					
réutilisation	imposées par le préciser localer droit de proprié	Toute production issue d'une utilisation de ces données devra mentionner les mentions légales imposées par le producteur de la carte ou du référentiel géographique, source de la géométrie (à préciser localement au moment du catalogage selon le référentiel utilisé – cf. <u>B.5</u>) par respect du droit de propriété intellectuelle. <u>Conditions concernant le public</u> Les données relatives aux plans de prévention des risques sont des documents administratifs sur lesquels le public dispose d'un droit d'accès. Ces données sont réutilisables sans restriction par le public.				
	lesquels le publ public.					
	l'organ	isme fournisseu	r.		es doit mentionner le nom de	
	 Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit mentionner les mentions légales imposées par le producteur la carte ou du référentiel géographique, source de la géométrie (à préciser localement au moment du catalogage selon le référentiel utilisé – cf. <u>B.5</u>) par respect du droit de propriété intellectuelle. 					
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction					
Date des métadonnées	2015-05-13					

Métadonnée	Valeur
Commentaire	Ce jeu de données est à utiliser conjointement avec le jeu de données N_ZONE_ALEA_PPRM_AAAANNNN_S pour identifier le cas échéant tous les aléas associés à une même zone géographique d'aléa. Ce jeu de données appartient à la série des données géographiques numériques constitutives du PPRM décrite par la fiche de métadonnées N_PPRM_AAAANNNN.

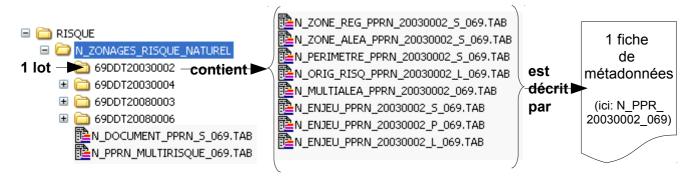
Métadonnées standard des enjeux des PPRM

Métadonnée			٧	aleur		
Identificateur de la ressource	N_ENJEU_PPRM_AAAANNNN_[S L P]_ddd					
Intitulé de la ressource		Enjeux existants dans les territoires soumis à un ou plusieurs risques miniers et cartographiés dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM)				
Résumé de la ressource	culturel ou envi	De manière générale, les enjeux sont les personnes, biens, activités, éléments de patrimoine culturel ou environnemental, menacés par un aléa et susceptibles d'être affectés ou endommagés par celui-ci. La sensibilité d'un enjeu à un aléa est nommée « vulnérabilité ».				
	est un objet dat	é dont la prise e	n compte est for	ction de l'objet o	te dans l'étude du PPRM. Un enjeu du PPRM et de sa vulnérabilité aux e (ou pas) selon le ou les types	
					ion du sol nécessaire à l'élaboration ate de l'analyse des enjeux.	
	personnes expo données ne sor	osés aux aléas a nt pas mises à jo	u moment de l'él our après l'approt	laboration du pla pation du PPRM	on exhaustive) des biens et des an de prévention des risques. Ces . En pratique elles ne sont plus des sources de données à jour.	
Langue de la ressource	Français					
Catégorie thématique	Risque Planification / ca	Risque Planification / cadastre				
Mots clés INSPIRE	Zone de gestion	n, de restriction o	ou de réglementa	ation et unités de	e déclaration	
Autres mots-clés		RISQUE/N_ZONAGES_RISQUE_MINIER Usage des sols ; prévention ; risque ; aléa ; aménagement ; urbanisme ; prescription; servitude				
Type de représentation spatiale	Vecteur	Vecteur				
Type d'objet géométrique			s selon le type de aphique dont il p		odélisation dans la source de	
Résolution spatiale	25 000 à 2 500					
Système de référence géodésique	Métropole : RGF93	Antilles : WGS84	Guyane : RGFG95	Réunion : RGR92	Mayotte : RGM04	
Projection	Métropole : Lambert93	Antilles : UTM20 Nord	Guyane : UTM22 Nord	Réunion : UTM40 Sud	Mayotte : UTM38 Sud	
Conformité COVADIS	Standard de données COVADIS Plan de Prévention des Risques Miniers, version 1.0 – 16 septembre 2015					
Conformité INSPIRE	Conforme / non conforme / non évalué / sans objet					
Généalogie de la ressource	La modélisation géométrique dépend du type de l'enjeu et de sa modélisation dans la source de données ou le référentiel géographique dont il provient. Un enjeu est généralement représenté par un polygone, une polyligne ou un point avec une résolution spatiale suffisante pour apprécier s'il est concerné par une ou plusieurs zones d'aléa.					

Métadonnée	Valeur					
Sources des données	Scan25 (IGN)BD-TOPO (IGN)BD CARTO (IGN)					
Fournisseur	Direction départementale des territoires					
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la	Conditions concernant les services ministériels Les données relatives aux plans de prévention des risques étant concernées par l'annexe III de la directive INSPIRE (thème 11 : « Zone de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration ») leur diffusion sous forme électronique sur internet est obligatoire.					
réutilisation	Toute production issue d'une utilisation de ces données devra mentionner les mentions légales imposées par le producteur de la carte ou du référentiel géographique, source de la géométrie (à préciser localement au moment du catalogage selon le référentiel utilisé – cf. <u>B.5</u>) par respect du droit de propriété intellectuelle.					
	Conditions concernant le public					
	Les données relatives aux plans de prévention des risques sont des documents administratifs sur lesquels le public dispose d'un droit d'accès. Ces données sont réutilisables sans restriction par le public.					
	 Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit mentionner le nom de l'organisme fournisseur. 					
	Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit mentionner les mentions légales imposées par le producteur la carte ou du référentiel géographique, source de la géométrie (à préciser localement au moment du catalogage selon le référentiel utilisé – cf. <u>B.5</u>) par respect du droit de propriété intellectuelle.					
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction					
Date des métadonnées	2015-05-13					
Commentaire	Cette table des enjeux est en relation avec celle listant les documents PPRM existant grâce au champ ID_GASPAR de la ressource N_DOCUMENT_PPRM_S. Ce jeu de données appartient à la série des données géographiques numériques constitutives du PPRM décrite par la fiche de métadonnées N_PPRM_AAAANNNN. Ces données ne sont pas mises à jour après l'approbation du PPRM.					

Retour C.2 Métadonnées standard COVADIS

Métadonnées standard : Série de données PPRM



Par commodité et pour satisfaire aux exigences de la directive INSPIRE, une seule fiche de métadonnées est requise pour décrire l'ensemble des jeux de données géographiques issus du même PPR. Cette série de données peut être facilement cataloguée en utilisant le gabarit de métadonnées ci-dessous.

Métadonnée	Valeur
ressource	N_PPRM_AAAANNNN_ddd (où AAAA et NNNN correspondent respectivement à l'année de référence et au numéro d'ordre de la procédure PPR concaténés dans l'identifiant GASPAR)

Métadonnée	Valeur					
Intitulé de la ressource	Série des données géographiques contenues dans le dossier du plan de prévention des risques naturels ou technologiques de					
Résumé de la ressource	Les plans de prévention des risques (PPR) constituent l'instrument essentiel de l'État en matière de prévention des risques. Leur objectif est notamment la maîtrise de l'urbanisation dans les zones exposées à un risque.					
	L'élaboration d'un plan de prévention des risques génère une série de données géographiques organisée en plusieurs jeux de données. Un même PPR peut comporter les jeux de données géographiques contenant les :					
		aux périmètres e tre réglementé)		PR (périmètre d	'étude, périmètre de prescription,	
	généra niveau soumis que les directe	alement les « zon d'aléa est fort e ses à prescriptio s projets sont so ment exposées	nes d'interdictior t que la règle gé ns », dites « zor umis à des pres aux risques mai	n de construire » inérale est l'inter les bleues » lors criptions adapté s soumises à in	glements des PPR distinguent », dites « zones rouges », lorsque le rdiction de construire ; les « zones sque le niveau d'aléa est moyen et res au type d'enjeu et les zones non terdictions ou prescriptions ;	
	croise				t servi à l'analyse du risque par ne le niveau des aléas auxquels elle	
					noine culturel ou environnemental) ı endommagés par celui-ci ;	
	risque					
Langue de la ressource	Français	Français				
Catégorie thématique	Risque Planification / ca	Risque Planification / cadastre				
Mots clés INSPIRE	Zone de gestior	Zone de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration				
Autres mots-clés	RISQUE/N_ZONAGES_RISQUE_MINIER Usage des sols ; plan ; prévention ; risque naturel ; risque technologique ; aléa ; urbanisme ; servitude					
Type de représentation spatiale	Vecteur	Vecteur				
Type d'objet géométrique	Polygones	Polygones				
Résolution spatiale	25 000 à 2 500					
Système de référence géodésique	Métropole : RGF93	Antilles : WGS84	Guyane : RGFG95	Réunion : RGR92	Mayotte : RGM04	
Projection	Métropole : Lambert93	Antilles : UTM20 Nord	Guyane : UTM22 Nord	Réunion : UTM40 Sud	Mayotte : UTM38 Sud	
Conformité COVADIS	Standard de données COVADIS Plan de Prévention des Risques Miniers, version 1.0 – 16 septembre 2015					
Conformité INSPIRE	Conforme / non conforme / non évalué / sans-objet					

Métadonnée	Valeur
Généalogie de la ressource	Trois généalogies sont possibles pour obtenir la série de données constitutive d'un PPRM : L'élaboration du PPRM est intervenue a posteriori de la publication du présent standard. Le maître d'œuvre du PPRM a pu tenir compte des spécifications techniques du standard PPRM dès le lancement de la procédure. L'élaboration du PPRM et la publication du présent standard sont concomitants. Les données géographiques ont dû faire l'objet d'une standardisation « à chaud » en cours de procédure, profitant de la connaissance de toutes les parties prenantes du dossier. La publication du standard est intervenue après l'adoption de la procédure PPRM. Le maître d'œuvre responsable de la gestion du PPRM a décidé de reprendre le dossier pour produire les données au format COVADIS. Cette production peut comporter de la reprise de données géographiques pré-existantes comme un part de numérisation. Cette métadonnée pourra être utilement complétée des caractéristiques spécifiques aux jeux de données obtenus en indiquant si les recommandations de qualité (B.4) du standard ont été respectées ou éventuellement mesurées, et en précisant toute limite technique provoquée par le mode opératoire utilisé.
Sources des données	Source du géoréférencement :
Fournisseur	Direction départementale des territoires
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la réutilisation	Conditions concernant les services ministériels Les données relatives aux plans de prévention des risques étant concernées par l'annexe III de la directive INSPIRE (thème 11 : « Zone de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration ») leur diffusion sous forme électronique sur internet est obligatoire. Toute production issue d'une utilisation de ces données devra mentionner les mentions légales imposées par le producteur de la carte ou du référentiel géographique, source de la géométrie (à préciser localement au moment du catalogage selon le référentiel utilisé – cf. B.5) par respect du droit de propriété intellectuelle.
	Conditions concernant le public
	Les données relatives aux plans de prévention des risques sont des documents administratifs sur lesquels le public dispose d'un droit d'accès. Ces données sont réutilisables sans restriction par le public.
	 Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit mentionner le nom de l'organisme fournisseur. Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit mentionner les mentions
	légales imposées par le producteur la carte ou du référentiel géographique, source de la géométrie (à préciser localement au moment du catalogage selon le référentiel utilisé – cf. <u>B.5</u>) par respect du droit de propriété intellectuelle.
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction
Date des métadonnées	2012-03-28
Commentaire	La série de données constituant un même PPRM est stockée dans un même sous-répertoire de l'arborescence COVADIS dont le nom correspond à l'identifiant GASPAR du PPRM. Tous les objets de la série portent le même identifiant GASPAR.

Retour C.2 Métadonnées standard COVADIS

D. Annexe

D.1 Nomenclature détaillée des enjeux

Lors de la consultation organisée sur le projet de standard PPR, la proposition de nomenclature des enjeux n'a pas fait l'objet de commentaires. La COVADIS a décidé de placer cette nomenclature en annexe du standard PPR à titre informatif.

Type énuméré	: <nome< th=""><th>nclatureEnjeuType> Nature : Codelist</th></nome<>	nclatureEnjeuType> Nature : Codelist			
		cation de la nature des enjeux (biens exposés à un aléa) hiérarchisée en catégories principales et atégories, et caractérisée en fonction de leur rôle dans la vie sociale ou de leur usage.			
Définition	Cette n	guide PPRT			
	 les sous-catégories des ERP (codées 0200) sont celles définies par les articles R123-18 et R123-19 du code de la construction et de l'habitation (CCH) Les modalités 0704 et 0705 sont une proposition d'ajout de la DDTM du Nord. 				
Valeur	Code	Définition			
	0101	Espace urbanisé - habitat dense			
	0102	Espace urbanisé - habitat peu dense			
	0103	Espace urbanisé - habitat diffus			
	0104	Espace urbanisé - projet d'urbanisation future			
	0105	Espace urbanisé - réserve foncière			
	0201c	ERP J : Structures d'accueil pour personnes âgées et handicapées			
	0202c	ERP L : Salles à usage d'audition, de conférences, de réunions, de spectacles			
	0203c	ERP M : Magasins de vente, centres commerciaux			
	0204c	ERP N : Restaurants et débits de boissons			
	0205c	ERP O : Hôtels et pensions de famille			
	0206c	ERP P : Salles de danse et salles de jeux			
	0207c	ERP R : Établissements d'enseignement, colonies de vacances			
	0208c	ERP S : Bibliothèques, centres de documentation et de consultation d'archives			
	0209c	ERP T : Salles d'expositions			
	0210c	ERP U : Établissements de soins			
	0211c	ERP V : Établissements de culte			
	0212c	ERP W : Administrations, banques, bureaux			
	0213c	ERP X : Établissements sportifs couverts			
	0214c	ERP Y : Musées			
	0215c	ERP PA : Établissements de plein air			
	0216c	ERP CST : Chapiteaux, tentes et structures			
	0217c	ERP CG : Structures gonflables			
	0218c	ERP OA : Hôtels, restaurants d'altitude			
	0219c	ERP REF : Refuges de montagne			
	0220c	ERP PS : Parcs de stationnement couverts			
	0221c	ERP GA: Gares accessibles au public			
	0222c	ERP EF : Établissements flottants			
	0301	Espace économique - zone d'activité industrielle			
	0302	Espace économique - zone d'activité commerciale			
	0303	Espace économique - zone d'activité future			
	0304	Espace économique - zone agricole, ostréicole, mytiliculture, élevage, pisciculture			
	0305	Espace économique - zone de camping, mobilhome			
	0306	Espace économique - zone aéroportuaire, portuaire			

0307	Espace économique - carrière, gravière	
0308	Établissement employeur	
0401	Espace ouvert recevant du public - sport	
0402	Espace ouvert recevant du public - tourisme	
0403	Espace ouvert recevant du public - parking	
0404	Espace ouvert recevant du public - parc d'exposition, foires, rassemblements divers	
0405	Espace ouvert recevant du public - cimetière	
0501	Infrastructure linéaire - route, voie ferrée, canal	
0502	Infrastructure linéaire en projet	
0503	Infrastructure linéaire - ligne de bus	
0504	Infrastructure linéaire - piste cyclable, voie verte	
0505	Infrastructure linéaire - ligne électrique	
0506	Infrastructure surfacique - gare, aéroport, aérodrome, port	
0507	Infrastructure ponctuelle - gare, arrêt, stationnement TMD	
0601	Ouvrage ou équipement d'intérêt général - zone, station de captage	
0602	Ouvrage ou équipement d'intérêt général - station de pompage	
0603	Ouvrage ou équipement d'intérêt général - réservoir, château d'eau	
0604	Ouvrage ou équipement d'intérêt général - canalisation eau	
0605	Ouvrage ou équipement d'intérêt général - poste de relèvement	
0606	Ouvrage ou équipement d'intérêt général - station de traitement, de lagunage	
0607	Ouvrage ou équipement d'intérêt général - barrage, vanne, écluse	
0608	Ouvrage ou équipement d'intérêt général - poste de transformation EDF	
0609	Ouvrage ou équipement d'intérêt général - canalisation matière dangereuse	
0610	Ouvrage ou équipement d'intérêt général - téléphonique, relai, antenne	
0611	Ouvrage ou équipement d'intérêt général - caserne de pompier	
0612	Ouvrage ou équipement d'intérêt général - poste de détente gaz	
0613	Ouvrage ou équipement d'intérêt général - station hydrocarbure	
0614	Ouvrage ou équipement d'intérêt général - décharge, usine d'incinération	
0701	Zone naturelle protégée	
0702	Monument inscrit ou classé au répertoire des monuments historiques	
0703	Parc naturel national, régional	
0704	Zone d'expansion des crues pour les inondations	
0705	Zone naturelle de mouvements de terrain	
9999	Autre enjeu : <i>nature à préciser</i>	

D.2 Instruction juridique des données concernées par le standard

Les informations relatives aux contraintes d'accès et d'utilisation des données standardisées de nature juridique ont été déterminées au moyen de la fiche d'instruction réalisée par le pôle géomatique du ministère PGM (Certu). Cette fiche est assortie d'une note synthétisant les principaux textes et références juridiques régissant le statut juridique des données détenues par une autorité publique.

(La case est cochée 🗹 quand les données remplissent la condition correspondante.)

Droit d'accès à la donnée					
	L'information est relative :				
☑ Document administratif	☑ à l'environnement (droit d'accès renforcé)				
(droit d'accès du public) ⁶	☐ à des émissions de substances dans l'environnement				
	(les limitations d'accès sont restreintes)				
L'accès est interdit ou restreint pour les raisons suivantes ⁷					
Statut du document					
☐ document inachevé					
document réalisé dans le cadre d'un contrat de prestation de service exécuté pour le compte d'une ou plusieurs personnes déterminées					
La consultation ou la communication du document porte atteinte :					
☐ au secret des délibérations du Gouvernement et des autorités responsables relevant du pouvoir exécutif					
☐ au secret de la défense nationale					
☐ à la conduite de la politique extérieure de la France					
☐ à la sûreté de l'État, à la sécurité publique ou à la sécurité	des personnes				
□ au déroulement des procédures engagées devant les juridictions ou d'opérations préliminaires à de telles procédures, sauf autorisation donnée par l'autorité compétente					
☐ à la recherche, par les services compétents, des infractions fiscales et douanières					
□ au secret en matière de statistique tel que prévu par la lo	i du 7 juin 1951				
Le document n'est communicable qu'à l'intéressé ⁸					
□* en raison de données à caractère personnel (vie privée,	médical)				
□* en raison de données liées au secret en matière commerciale et industrielle					
Autres raisons limitant ou restreignant l'accès					
Uniquement s'il ne s'agit pas d'informations relatives à l'environnement	Uniquement pour des informations relatives à l'environnement				
☐ document faisant déjà l'objet d'une diffusion publique ⁹	□* atteinte à la protection de l'environnement auquel se				
☐ atteinte à la monnaie et au crédit public	rapporte le document				
☐ atteinte aux secrets protégés par la loi	atteinte aux intérêts de la personne physique ayant fourni l'information demandée sans consentir à sa				
document préparatoire à une décision administrative en cours d'élaboration	divulgation (sauf contrainte d'une disposition légale ou réglementaire)				

^{*} Comme indiqué par l'article l'article 13.2 de la directive INSPIRE, les motifs signalés par un * ne peuvent être invoqués pour restreindre l'accès aux informations concernant les émissions dans l'environnement.

⁶ Les rares cas d'exclusion pour une bases de donnée détenue par une autorité publique sont spécifiés dans la loi du 17 juillet 1978 (ΤΙ-

⁷ Fiche 32 de la CADA: en qui concerne les informations environnementales, « l'administration ne peut opposer un refus de communication qu'après avoir apprécié l'« intérêt » que celle-ci présenterait, notamment pour la protection de l'environnement et les intérêts que défend le demandeur. Contrairement au régime issu de l'article 6 de la loi du 17 juillet 1978, l'administration peut décider de communiquer une information relative à l'environnement si elle l'estime opportun, alors même qu'un des motifs énumérés ci-dessus pourrait légalement justifier un refus de communication. Il lui appartient donc, à l'occasion de chaque saisine, de procéder à un bilan coûts-avantages de la communication au regard des différents intérêts en présence. »

⁸ Selon les termes de la loi du 17 juillet 1978 (T1-CI-Art6-II)

⁹ Rapport d'activité 2009 de la CÁDA p°35 : « En matière environnementale, l'accès à l'information doit être faite par tout moyen, et la circonstance qu'une information relative à l'environnement soit publiée ne dispense pas l'administration de la délivrer sur demande. »

Obligations de diffusion de la donnée

- ☑ Diffusion obligatoire dans le cadre de la mission de service public
- ☑ Information relative à l'environnement dont la diffusion est obligatoire 10
- ☑ La donnée entre dans le cadre d'INSPIRE¹¹ (thèmes 7 et 19 de l'annexe III)

Réutilisation des informations publiques

Obstacles à la réutilisation des informations contenues dans la base de données 12 :

- □ la base de données est élaborée ou détenue par une administration dans une mission de service public à caractère industriel ou commercial
- un tiers détient des droits de propriété intellectuelle sur la base de données
- ☐ les conditions de réutilisation des informations sont spécifiquement fixées par un établissement ou une institution d'enseignement ou de recherche, ou par un établissement, un organisme ou un service culturel¹³
- □ la base de données contient des informations à caractère personnel qui n'ont pu être anonymisées par l'autorité détentrice¹⁴

Restrictions d'accès et d'usage propres à INSPIRE

Restrictions applicables à l'accès public¹⁵ Restrictions applicables au partage avec les autorités publiques 16 Services de recherche et affichage des métadonnées ☐ le partage est susceptible de nuire à la bonne marche de la justice, à la sécurité publique, à un tel accès peut nuire aux relations internationales, à la sécurité la défense nationale ou aux relations publique ou à la défense nationale. internationales Causes de limitation d'accès aux autres services (consultation, téléchargement, transformation...) □ confidentialité des travaux des autorités publiques prévue par la loi ☐ l'accès nuit aux relations internationales, à la sécurité publique ou à la défense nationale ☐ entrave à la bonne marche de la justice, à la possibilité pour toute personne d'être jugée équitablement ou à la capacité d'une autorité publique d'effectuer une enquête d'ordre pénal ou disciplinaire □ confidentialité des informations commerciales ou industrielles (lorsque cette confidentialité est prévue par la législation nationale ou communautaire afin de protéger un intérêt économique légitime. notamment l'intérêt public lié à la préservation de la confidentialité des statistiques et du secret fiscal) ☐ existence de droits de propriété intellectuelle □ confidentialité des données à caractère personnel et/ou des fichiers concernant une personne physique lorsque cette personne n'a pas consenti à la divulgation de ces informations au public. lorsque la confidentialité de ce type d'information est prévue par la législation nationale ou communautaire □* entrave aux intérêts ou à la protection de toute personne qui a fourni les informations demandées sur une base volontaire sans y être contrainte par la loi ou sans que la loi puisse l'y contraindre, à moins que cette personne n'ait consenti à la divulgation de ces données □* protection de l'environnement auquel ces informations ont trait, comme par exemple la localisation d'espèces rares

COVADIS

^{*} Comme indiqué par l'article l'article 13.2 de la directive INSPIRE, les motifs signalés par un * ne peuvent être invoqués pour restreindre l'accès aux informations concernant les émissions dans l'environnement.

¹⁰ Selon la liste établie par le décret du 22 mai 2006 (Art R.124-5)

¹¹ Les données concernées sont définies par les annexes I, II et III de la directive et les règles de mise en œuvre

¹² Loi du 17 juillet 1978 (TI-CII-Art10)

¹³ Loi du 17 juillet 1978 (TI-CII-Art11)

¹⁴ Loi du 17 juillet 1978 (TI-CII-Art13)

¹⁵ Article 13 de la Directive

¹⁶ Article 17 de la Directive